

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**21 JANVIER 2002**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 10 janvier 2002, accompagnée d'un ordre du jour comportant 55 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 38 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;  
Présents : M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE ,  
DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;  
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, ~~COLLETTE~~, POIVRE, ALLART,  
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, ~~Mlle OUALI~~, M.DEBAUGNIES, Mmes  
JUNGST, MALAISE, MM. ~~SPEER~~, MILLER, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~,  
NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme  
KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ~~ISAAC~~, M. MERCIER, Mme  
COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX,  
THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM.VISEUR, LECOCQ, Conseillers et  
M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes Chers Collègues, avec votre assentiment, je vous propose d'entamer nos travaux. En mon nom personnel et au nom du Collège, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour que cette année soit une année heureuse, que vous puissiez réaliser le maximum de vos souhaits et que vous puissiez préserver une excellente santé, ce qui est la base de beaucoup de choses, si pas de tout. En tout cas, ces vœux sont sincères et j'espère, comme cela, pouvoir continuer un débat tonique et toujours démocratique au sein de notre estimable et honorable assemblée. Je me dois d'excuser l'absence de nos collègues François COLLETTE. Melle AGUS et Melle OUALI nous annoncent un léger retard. Alors, le point 8 est retiré; par ailleurs, le procès-verbal, je ne doute pas que chaque fois, vous le lisez très attentivement, si vous aviez des remarques sur ce procès-verbal, n'hésitez pas à les formuler d'ici la fin de la séance ! En l'absence de remarques, il sera considéré approuvé tel quel. Je vous remercie de votre vigilance habituelle. L'ordre du jour appelle différents nombres de points et on va commencer. Vous m'arrêtez dès que vous le souhaitez.

1<sup>er</sup> objet : POLICE – CIRCULATION

- a) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite d'eau survenue à Jemappes, rue des Laminoirs à hauteur du carrefour formé avec l'avenue Demerbe  
7<sup>e</sup> 6002/Jem/79

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>ère</sup> annexe

- b) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite d'eau survenue à Mons, avenue du Pont Rouge, à proximité du carrefour formé avec la rue de l'Épargne.  
7<sup>e</sup> 6002/289

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

- c) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie survenu à Mons, rue de Boussu 7<sup>e</sup> 6002/188

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

- d) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie survenu à Mons, rue Henri Dunant 7<sup>e</sup> 6002/370

ADOPTE à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

2<sup>e</sup> objet : Agence InfoJemappesFlénu.– Acquisition de matériel didactique. Ratification du projet et du mode de passation du marché. Agence Info Jemappes.Flénu 1.9

ADOPTE à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet : Agence InfoJemappesFlénu – Acquisition de mobilier de bureau pour l'ASBL Parenthèse. Ratification du projet et du mode de passation du marché.  
Agence InfoJemappesFlénu 1.10.8

ADOPTE à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Agence InfoJemappesFlénu - Acquisition d'un central téléphonique et d'un réseau data structuré. Ratification du projet et du mode de passation du marché.  
Agence InfoJemappes Flénu 1.7

ADOPTE à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES  
Reconduction du plan communal pour l'emploi en 2002 1<sup>e</sup> 2864sd

ADOPTE à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable de vols de véhicules au préjudice de l'administration communale. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

7<sup>e</sup> objet : Autorisation d'ester en justice contre des personnes redevables envers la Ville de Mons de la redevance pour la mise à la crèche de leur(s) enfant(s). Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis rue de la Peine Perdue 4/5 à 7000 Mons. Contentieux REGFONC

REMIS

9<sup>e</sup> objet : Approbation de la délibération du Conseil du CPAS du 17.12.2001 relative au vote de crédits provisoires pour l'exercice 2002. G.F. BO.CP/GL

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : ESTH Cuesmes - Installation d'un centre espace numérisé (cyber-média). Approbation du décompte final. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/01.735.144.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : Hall Multifonctionnel - Lot 7 : Aménagement des abords – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> E/98.909.008.TO

Mme MALAISE, Conseillère communale : Voilà, il s'agit du hall multifonctionnel, c'est le lot 7 qui concerne les travaux d'aménagement des abords. Bien entendu, nous sommes favorables au principe de l'aménagement des abords, il ne manquerait plus que cela. La détermination du mode de passation du marché ne pose pas de problème, mais le projet lui-même, on ne l'a pas vu, il n'y a pas eu moyen de retrouver les plans et le cahier des charges des travaux, ils ont été retirés du dossier, semble-t-il, depuis plusieurs mois et on n'a pas pu les retrouver pour qu'on les voie. Alors, nous allons nous abstenir sur ce point.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, vous avez raison, comme vous, nous sommes à la recherche des plans. Je vous confesse que quand les plans arrivent chez le Bourgmestre, il est rare, voir rarissime que je consulte tous les plans - sans quoi, je ne ferais plus que cela toute ma vie - et je vous confirme que nous cherchons activement où se trouvent les plans. Et donc, je pense que cela ne porte pas préjudice car ils avaient été examinés par les services et que l'écho que nous en avons, c'est que le contenu est conforme et correspondait à ce que nous avions demandé mais c'est vrai que ces derniers jours, nous cherchons ces plans. Et comme il faut bien tirer son plan, je vous propose - et j'apprécie votre geste - que nous approuvions le point pour ne pas retarder d'un mois les travaux aux abords du hall multifonctionnel et nous mettrons tout en œuvre pour tenter de retrouver ces plans et dès qu'ils sont retrouvés, on vous les communique pour que vous puissiez, a

posteriori, faire valoir vos droits de contrôle d'Exécutif, en l'occurrence, du Collège.  
Moyennant ces explications...

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, MM. TAQUIN, DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 13<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : Auberge de Jeunesse. Illumination Ste Waudru, Voirie à la Cité du Coq à Jemappes. Paiement des décomptes. Application de l'Article 249 de la Loi Communale. Information au Conseil Communal de la décision du Collège du 19.12.2001. 3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> A/20522.ML

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : Acquisition de bornes - Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/01.423.079.ID

ADOPTE à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : Fourniture de dispositifs divers relatifs à la réglementation de police - Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/01.423.080.ID

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet : Acquisition de poubelles publiques - Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/01.421.070.ID

ADOPTE à l'unanimité – 17<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : Bâtiments communaux - Détection gaz - Ratification globalisation postes au bordereau des prix unitaires. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/01.104.020.FW

ADOPTE à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet : Acquisition de véhicules - camions et véhicules spéciaux et engins - Lot 3 : acquisition de 5 camions (double cabine) destinés au Service de la Propreté Publique. Ratification du changement de mode de passation du marché et de la modification apportée au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.VEH.01.03.FW

ADOPTE à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Centre Éducatif "Léo Collard" - Remplacement de l'éclairage de la salle de gymnastique. Ratification assimilation au poste 2.1 du bordereau des prix unitaires des postes 2.4 et 2.5. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/01.735.157.FW

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : Acquisition de véhicules - camions et véhicules spéciaux et engins - Lots 1, 7 et 8 Ratification du changement de mode de passation des marchés et des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.VEH.01.FW

ADOPTE à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

20<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service des plantations. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.766.171.FW

ADOPTE à l'unanimité – 22<sup>e</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Construction de columbariums dans les cimetières. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.878.241.FW

ADOPTE à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Réfection menuiseries dans les bâtiments scolaires. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.722.104.FW

ADOPTE à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel divers pour le Service de la Propreté Publique. (lot 11) Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> /2001.875.223.BD

ADOPTE à l'unanimité – 25<sup>e</sup> annexe

24<sup>e</sup> objet : Pose d'une clôture de propriété et accès à la Crèche de Jemappes. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.844.211.BD

ADOPTE à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : Restauration du Beffroi. Phase 5. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2002/771.180.MG

M. BEUGNIES, Conseiller communal : Je me réjouis que le nouveau Collège ait enfin demandé l'intervention de la Province dans les travaux de rénovation du Beffroi parce

qu'il y a eu les phases 1, 2, 2 bis, 2ter, 3, 3 bis, 3 ter, 4, pour un total de 216 millions, mais cela, depuis plus ou moins 20 ans. Il y a l'article 215 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme qui prévoit l'intervention des provinces et des communes dans les frais de restauration des biens classés, ce qui est le cas ici. En Députation Permanente, il avait été voté une intervention de la Province pour 1%, cela n'avait jamais été demandé. Et maintenant, je me réjouis que pour la phase 5, le nouveau Collège demande cette intervention de la Province sur un montant de 180 millions.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, vous voyez que vous ne prêchez pas dans le désert, vous avez réussi à sensibiliser le Collège par la pertinence de vos propos, nous en avons tenu compte, raison pour laquelle, nous vous proposons cette délibération. J'ai compris, comme je sais que vous avez de grandes influences à la Province, donc, nous comptons sur vous pour déclencher la subvention provinciale, en tout cas, voilà. Que vous soyez réjoui nous fait déjà plaisir ! Moyennant, sur le fond, vous avez raison, ceci dit, il faut être sérieux, vous avez raison.

ADOPTE à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : Bâtiments scolaires, pose de cylindres, coffres. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E2001/722.110.AS

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : Bâtiments scolaires, aménagement des sanitaires. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001/722.106.AS

ADOPTE à l'unanimité – 29<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel divers pour le Service de la Propreté Publique (lot 20). Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges.  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001/875.223.BD

ADOPTE à l'unanimité – 30<sup>e</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : Acquisition d'équipements pour les crèches communales. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001/844.210.BD

ADOPTE à l'unanimité – 31<sup>e</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : Maison Communale de Jemappes - Maçonnerie, toiture et désinfection. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.104.010.AS

ADOPTE à l'unanimité – 32<sup>e</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : Bâtiments scolaires - placement de grillages devant les fenêtres. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.722.108.AS

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

32<sup>e</sup> objet : Fixation de la dotation à affecter par la Ville de Mons au corps de police local. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : Information au Conseil Communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Échevinal d'octobre à décembre 2001 pour l'Administration centrale G.F. CD/0074

ADOPTE à l'unanimité – 35<sup>e</sup> annexe

34<sup>e</sup> objet : Vote du 2<sup>e</sup> douzième provisoire pour l'exercice 2002. GF B.O.CP/GL

M. DI RUPO, Bourgmestre : A cet égard, si vous me permettez, dans l'état actuel de nos connaissances - et nous espérons en savoir plus, au plus tard jeudi - ce que nous disent les ministres régionaux, c'est que le Gouvernement Wallon devrait décider sur le plan Tonus, le 24 janvier. Si tel était le cas, nous pourrions alors, raisonnablement, tenir le Conseil communal budgétaire le dernier jour de février, ce serait le 28. Exceptionnellement, un jeudi, nous resterions comme cela dans le mois de février, mais je sais que c'est la troisième fois que je vous tiens les mêmes propos et je vous prie de bien vouloir en excuser le Collège. Ceci est sujet à modification si on s'aperçoit que jeudi, le Collège ne décide pas, parce que nous pensons, et vous conviendrez avec moi, que c'est logique, nous pensons que nous devons connaître la hauteur de l'intervention régionale pour savoir comment nous réglons la différence, en interne, entre les restrictions de dépenses, les accroissements de recettes, le plan d'assainissement, c'est clair qu'un plan d'assainissement à 100 millions, à 300 millions ou à 500 millions, ce n'est pas du tout la même chose. Dès lors, nous devons impérativement attendre la décision régionale avant de pouvoir avoir, entre nous, un débat global. Si, maintenant, ce n'était pas jeudi, je me permettrais immédiatement auprès des chefs de groupes, soit d'avoir une petite réunion entre nous, soit d'informer des éventuelles dates possibles et là, nous sommes un peu tributaires de ce qui pourrait se passer jeudi. En attendant, c'est la raison pour laquelle nous votons un 2<sup>e</sup> douzième provisoire.

ADOPTE à l'unanimité – 36<sup>e</sup> annexe

Entrée de Monsieur SPEER : 39 présents

35<sup>e</sup> objet : Convention Ville – CPAS pour la mise à disposition du personnel et du matériel dans le cadre de la confection et de la distribution des repas chauds. Résiliation. R.F. RF/REPAS

ADOPTE à l'unanimité – 37<sup>e</sup> annexe

36<sup>e</sup> objet : Régie Foncière - Comptabilité – Budget des recettes et des dépenses de l'exercice 2002 – Demande d'un douzième provisoire RF/3000/RM

ADOPTE à l'unanimité – 38<sup>e</sup> annexe

Entrée de M. MARTIN, Melle OUALI et Mme BLAZE : 42 présents

37<sup>e</sup> objet : Statuts de la Régie communale autonome – Approbation R.F.

M. CARPENTIER, Echevin : M. le Bourgmestre, mes Chers Collègues, les statuts qui sont soumis ce soir à votre approbation, sont conformes à ceux proposés par l'Union des Villes et Communes et ont été vérifiés par notre Conseil, Me UYTTENDAELE, et adaptés en fonction de ses remarques. Pourquoi avoir opté pour une Régie Communale Autonome ? Les avantages en sont les suivants : elle dispose d'une personnalité juridique distincte de celle de la commune et bénéficie donc de la maîtrise de sa gestion. Elle permet l'association d'un partenaire privé au sein du Conseil d'Administration. La commune garde cependant un certain contrôle de la Régie Communale Autonome puisque la moitié, au moins, des membres du Conseil d'Administration, doit faire partie du Conseil communal, chaque groupe politique devant être représenté et, à tout moment, le Conseil communal peut demander au Conseil d'Administration un rapport sur les activités de la Régie. Au point de vue financier, la Régie est contrôlée par un Collège de trois Commissaires, elle ne dispose pas de capital social, elle peut donc fonctionner avec des biens cédés sous couvert d'une location, d'un droit d'usage, d'un bail emphytéotique, etc, par la commune. Elle peut constituer un patrimoine propre, il n'y a pas de tutelle sur les actes de la Régie Communale Autonome. Elle sera dirigée par un Conseil d'Administration dont le rôle est identique à celui généralement défini en Droit des Sociétés qui comprendra des Conseillers communaux et des partenaires privés. Un comité de direction qui est l'organe chargé de la gestion financière, le Conseil communal jouant le rôle d'assemblée



générale, il approuve les comptes, révoque les membres du Conseil d'Administration, donne décharge aux administrateurs et devra se prononcer sur le transfert des biens, communaux bien entendu, qu'il souhaite mettre à disposition de la Régie. La Régie sera surtout l'outil permettant la création de sociétés d'économie mixte de gestion du hall et de l'immobilière du Centre-Ville. Elle ne reprendra donc pas toutes les missions actuelles de la Régie Foncière classique. Son personnel sera extrêmement limité, dans un premier temps, un directeur et une secrétaire et ne sera pas celui de la Régie foncière actuelle. Elle sera localisée dans les bureaux du hall multifonctionnel aux Grands Prés. En conclusion, mes Chers Collègues, nous nous doterons ainsi d'un outil de gestion souple et qui permettra une prise de décision rapide.

M. VISEUR, Conseiller communal : Bien donc, comme M. l'Echevin vient de le rappeler, il faut bien comprendre que la Régie Autonome, c'est quelque chose qui a une personnalité juridique complètement différente de celle de la Ville et c'est important par rapport à la vision qu'on peut en avoir. Mais la Régie, pour quoi faire, selon les statuts ? D'abord, je lis ce qui est dans les statuts: l'acquisition d'immeubles, la construction, la rénovation, la transformation, la location, le financement de biens immobiliers en vue de la vente, de la location ou de financement et autres actes juridiques relatifs à ces immeubles. Pour résumer, on peut acheter, on peut louer et on peut vendre des immeubles, ce qui était une démission de la Régie Foncière actuelle. Autres éléments: l'exploitation d'infrastructures affectées à des activités culturelles, sportives, touristiques ou de divertissement, à l'enseignement, à des activités sociales, scientifiques ou de soins. Donc, là, on va évidemment plus loin que la gestion d'une infrastructure qui serait le hall parce que des activités scientifiques ou de soins, je ne crois pas que cela puisse se faire dans le hall, par exemple. Troisième point, l'organisation d'événements à caractère public et la gestion du patrimoine immobilier de la commune. Voilà, ce qui se trouve dans les compétences de cette Régie Communale Autonome, avec pour objectif principal, plus de souplesse dans la gestion. Effectivement, dans la délibération que nous sommes appelés à voter, il est bien écrit : « attendu que certaines opérations de la Ville de Mons nécessitent un outil souple, efficace et rapide, géré de manière autonome selon les règles empruntées au Droit privé des Sociétés afin d'en optimiser la gestion ». Donc, c'est l'élément essentiel, nous semble-t-il. Alors, quelle est notre opinion par rapport à ceci ? J'avais pensé présenter un résumé, comme M. l'Echevin l'a fait, je crois que nous en savons assez sur les faits objectifs pour pouvoir donner notre opinion. Alors, nous n'avons rien à reprocher sur la forme, ni au

cadre juridique, M. l'Echevin l'a rappelé, il y a eu appel à un juriste éminent, Marc UYTENDAELE, pour voir si tout était en ordre. Mais la souplesse comme seule motivation politique, cela nous semble quand même un peu court et pourtant, dans les notes d'évaluation, dans les rapports de l'Administration, il semble que l'évaluation politique s'arrête là. Plus de souplesse et pour atteindre plus de souplesse, on va vers quelque chose que l'on pourrait appeler comme une « privatisation ». Parce qu'on déduit immédiatement, par raisonnement, que plus de souplesse est nécessairement dans l'intérêt de la Ville. Alors, a priori, évidemment, nous ne sommes pas contre la souplesse mais il faut savoir que la souplesse a un prix. Elle a d'abord un prix financier, parce que s'il apparaît que s'il y a des apports de biens en pleine propriété de la Ville à la Régie, celle-ci devra payer des droits à l'enregistrement de 12,5%. Autre aspect sur le plan fiscal, c'est que la Régie Autonome sera, en principe, soumise à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des personnes morales, à certaines conditions, en tout cas soumise à l'impôt. Cela c'était le prix financier, mais il y a aussi un certain prix de la transparence démocratique parce que, il y a bien, effectivement, comme il a été dit, la présentation au Conseil d'un plan d'entreprise, d'un rapport d'activités annuellement, il y a aussi un droit d'interrogation au Conseil. Mais l'article qui organise le droit d'interrogation exprime ceci: « toute demande d'interrogation émanant d'un Conseiller communal doit être soumise au Conseil communal qui délibère sur son opportunité ». Donc, il faut d'abord demander au Conseil communal si on a le droit d'interroger. Et en cas d'accord, le Conseil d'Administration de la Régie doit se pencher sur la question et, au total, l'article précise que le traitement d'une question ne peut être reportée à plus de 4 mois. Donc, d'une part, l'interpellation au Conseil n'est plus « de droit », il faut en demander « l'autorisation », on peut imaginer que dans certains cas, le Conseil n'accorde pas l'autorisation d'interroger et, en plus, avec un délai de 4 mois, pour les situations d'urgence, on repassera ! En plus, l'article 86, toujours à propos de la transparence démocratique, précise que toute personne assistant à une ou plusieurs séances d'interorganes de la Régie, est tenue au respect d'un strict devoir de discrétion. Ce qui veut dire que, notamment, les Conseillers communaux administrateurs ou membres du Conseil d'Administration, sont tenus à un strict devoir de discrétion, on est donc bien loin, là, de la publicité des débats du Conseil communal puisque ce seront des débats à huis clos où les participants seront tenus au devoir de discrétion, ce qui s'y décidera ne sera donc pas mis sur la place publique ou, en tout cas, les opinions émises ne pourront pas être connues. Il y a aussi le prix du risque parce que, c'est clair que la Régie Autonome, vu son caractère de personne morale de droit public ne peut pas être mise en faillite. Mais ce n'est pas cela qui

l'empêche de faire, éventuellement, de mauvaises affaires, de faire des pertes. On est dans un système d'opérations commerciales et industrielles, c'est précisé, ce qui veut dire qu'on peut faire des opérations immobilières mais éventuellement mauvaises, on peut faire des emprunts qu'on peut avoir du mal à rembourser, on peut éventuellement engager du personnel excédentaire qu'il devient difficile de payer, etc, et donc, l'article 76 prévoit bien ce qu'il advient des bénéfices mais ne prévoit pas ce qu'il advient des pertes. On peut supposer, évidemment, que, dans ce cas-là, la Régie devrait être renflouée par la commune. Mais, par ailleurs, lorsque la Régie a des participations dans des filiales, parce que cela peut être dans l'explication des faits, on n'a pas assez insisté sur le fait que des filiales dépendront de la Régie, des filiales alors que ce sont carrément des sociétés privées, des Sociétés de Droit Commercial, donc la Régie peut avoir des participations dans ces filiales de Droit Commercial mais ces participations sont bien à risques puisqu'on peut lire dans le dossier, dans les rapports, les filiales sont des sociétés privées qui peuvent être mises en faillite et dans ce cas, l'apport de la Régie est soumise aux mêmes règles que les capitaux privés, c'est-à-dire qu'ils risquent d'être perdus. Donc, il y a un risque éventuel de perte d'une partie du patrimoine dans ce cas-là. Donc, le contrôle est important, c'est le prix du contrôle. Donc, bien sûr, c'est vrai, on l'a dit, les instances publiques sont majoritaires à tous les étages. Aussi bien au Conseil d'Administration, au Comité de Direction, au Comité de Contrôle, ce sont toujours les instances publiques qui sont majoritaires. Mais il est difficile, ici, de ne pas faire le rapprochement avec les entreprises publiques autonomes : capitaux mixtes, gestion mixte, contrôle mixte et le contrôle public dans les entreprises publiques autonomes s'est avéré, effectivement, totalement inefficace dans la plupart des cas. La Sabena n'aurait jamais dû fermer, la Poste et la SNCB devaient devenir dynamiques et performantes grâce à la privatisation et grâce à la souplesse qu'elle entraîne. Or, on voit aujourd'hui, on a l'expérience, en tout cas aujourd'hui, des expériences parfois tragiques d'ailleurs, de voir qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Et j'ose même dire que nous avons les plus grandes craintes quand nous voyons comment fonctionnent les organes de direction de gestion et de contrôle de certaines intercommunales. Je ne veux pas faire de procès à quiconque mais c'est clair que tout ne va pas pour le mieux dans le contrôle public des intercommunales. Trouvons-nous, notamment, assez d'administrateurs motivés, disponibles et compétents ? Est-ce que nous pourrions leur donner assez de moyens pour accomplir leurs missions ? Parce qu'une mission de gestion de contrôle, il ne s'agit pas d'aller s'asseoir une demi-heure ou une heure dans un Conseil d'Administration, il s'agit vraiment d'étudier les dossiers, cela demande du temps et des compétences. Il y a une note

d'ailleurs au sujet de cette transparence, il y a une note des services et qui est assez claire, je la cite : « attention, en cas de création de filiales par la Régie, de filiation de celles-ci, c'est-à-dire si elle devient elle-même une filiale, le contrôle déjà tenu que pourrait exercer la commune sur le devenir de la Régie est encore réduit, si pas, disparaît ». On se trouve devant des structures relevant uniquement du droit commercial ou privé. On voit bien de quoi il s'agit. J'ajoute aussi, mais là, j'ai moins d'inquiétudes, le prix social éventuel, parce que le dossier est muet sur l'avenir du personnel de la Régie actuelle, dans la mesure où elle perd une partie de ses compétences, je ne doute pas, évidemment, que vous soyez attentifs à cet aspect de la question, mais je voudrais simplement savoir si le personnel actuel a été fixé sur son sort. Voilà, cela fait beaucoup de questions, mais, je crois que la plus fondamentale, je ne l'ai pas encore citée, c'est de savoir ce que l'on va mettre exactement dans ce cadre très large qui permet beaucoup de choses. On l'a dit d'ailleurs, on voit bien que c'est un outil taillé sur mesure pour accueillir les propositions et les capitaux aussi de Forum Invest en ce qui concerne le Centre-Ville. On voit bien aussi qu'il s'agit, vraisemblablement, d'un outil qui gèrera le hall via l'une de ses filiales probablement et ce n'est d'ailleurs pas cet aspect-là qui nous inquiète. Mais, la Régie, dans le cadre prévu, peut évidemment aller beaucoup plus loin que cela. Elle n'est pas tenue à ses missions uniquement. Elle pourrait, par exemple, dans la gestion du patrimoine immobilier, remplacer en partie le Service des Travaux. Elle pourrait déjà gérer des infrastructures hospitalières, scolaires, puisque c'est écrit. Elle pourrait organiser des événements culturels, sportifs. On pourrait imaginer, sur base des textes, je ne dis pas que c'est la volonté du Collège, en tout cas, pas de ce Collège-ci, on pourrait imaginer, sur la base des textes, qu'elle organise désormais la triennale de l'affiche politique ou un tournoi de foot ou de basket pour l'Albert, cela pourrait faire partie de ses missions. Sans faire de procès d'intention et j'ajouterai même, effectivement, les événements publics, pourquoi pas le « Doudou », effectivement. Cela n'est pas exclu, sur base des textes. Encore une fois, je le répète bien, je ne fais pas de procès d'intention à ce Collège de vouloir le faire mais les textes sont ce qu'ils sont et il pourrait permettre tout cela. En tout cas, on pourrait imaginer que si cette Régie organise, en économie mixte, des événements tels que celui-là, ce serait un objectif de rentabilité puisqu'on est, là, dans une optique beaucoup plus de société privée. Alors, vous allez sûrement nous donner beaucoup d'apaisement dans votre réponse, je n'en doute pas mais nous considérons que ce dossier pose beaucoup de questions et que ce vote est, en quelque sorte, une carte blanche qu'on nous demande, non seulement au Collège d'aujourd'hui, mais aussi au Collège suivant parce que si les

hommes changent, les institutions, bien souvent, leur survivent. Donc la création de cette institution pourrait être une carte blanche que l'on donne à ce Collège et au suivant et ce n'est pas le rôle de l'opposition de distribuer des cartes blanches à la majorité. Donc, nous nous abstiendrons sur ce dossier !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Tout d'abord, M. VISEUR, on vous remercie pour votre contribution et je vais vous faire part d'un certain nombre de considérations. Je pense que vous avez, avec beaucoup d'habileté, évoqué un certain nombre de questions tantôt sur le plan purement juridique, tantôt vous avez créé ce que j'ai appelé, cette espèce d'amalgame avec des entreprises qui connaissent des difficultés. Quelques considérations. Tout d'abord, est-ce que la Ville prend un risque ? Oui ! Le risque fait partie de la vie, parce que nous devons, me semble-t-il, essayer de répondre aux exigences d'aujourd'hui, anticiper ce qui doit se produire dans les prochains mois, peut-être, les prochaines années, tout va dépendre des décisions qui se prennent ailleurs, mais qu'il me semble être de bonne gestion, raison pour laquelle le Collège vous propose ce dossier, d'anticiper, de mettre sur pied les instruments juridiques et opérationnels qui vont nous permettre de travailler. J'y reviendrai dans une seconde. Vous faites des comparaisons avec la Sabena, La Poste et Belgacom. La Sabena n'est pas une entreprise publique. SABENA est une entreprise de droit commercial, à 100 % de droit commercial qui a des capitaux publics mais ce n'est pas du tout une entreprise publique. Il n'y siège pas de Commissaire du Gouvernement, c'est donc une entreprise purement commerciale. Laissons, et à la Commission d'enquête et au Juge d'instruction qui sont saisis de l'affaire, le soin d'évaluer qui a fait quoi ? Je pense que vous vous apercevrez que si erreur il y a eu, c'est vraisemblablement moins du chef des administrateurs que du chef des gestionnaires privés essentiellement suisses, et celle-ci est répercutée dans le management de la société. Par ailleurs, parmi les gestionnaires dits « publics », donc qui représentaient le capital public, il y a bon nombre d'éminences provenant de milieu privé, la KB, des gens comme MOULART et d'autres qui viennent de GBL, qui viennent d'autres institutions comme FORTIS par exemple et donc, l'institution financière est totalement privée et ces personnes sont des « grands managers », comme on dit, venant du milieu privé. Donc, pour la SABENA, restons confinés à une analyse qui aura lieu à la suite des différentes enquêtes qui s'entament. La Poste quant à elle, on peut lui reprocher beaucoup de choses mais on ne peut lui reprocher d'être privatisée à moins que j'ai été distrait jusqu'à présent, ce qui n'est pas impossible mais jusqu'à ce jour, La Poste n'est toujours pas privatisée même s'il y a eu un élément postal qui était les comptes

chèques postaux avec la Banque de La Poste mais aujourd'hui, le futur de La Poste se dessine encore dans une institution 100 % publique. Quant à Belgacom, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas la dernière roue de la charrette du monde des télécommunications, voilà une entreprise majoritairement publique, pour l'heure, qui a quand même réussi sa conversion, qui reste toujours sur le marché et qui ne s'est pas fait prendre son propre marché comme dans d'autres pays, par d'autres sociétés privées. On a évité un carnage social qui aurait pu conduire 26 000 personnes dehors. Par ailleurs, sur le plan même des aspects purement financiers, Belgacom n'a pas eu de destin tragique de KPN Hollandais où tous les petits porteurs, c'est-à-dire les personnes, les privés qui avaient pris des actions de KPN se sont retrouvés totalement démunis puisque cette entreprise a perdu un argent fou, ce qui n'est pas le cas de Belgacom puisque j'ai refusé dans le temps, dans d'autres fonctions, que cette société soit cotée en bourse. Donc, tout ceci pour dire « ne formons pas d'amalgame, mais voyons ce dont il s'agit ? ». Ici, il s'agit d'une Régie Communale Autonome qui est un véritable véhicule pour une meilleure gestion et c'est vrai que cette gestion requiert une plus grande souplesse et comme nous avons l'intention de travailler sur le plan immobilier avec pas nécessairement un transfert de biens en nature, on peut peut-être réaliser un certain nombre de biens avant d'aller mettre des moyens financiers dans cette Régie, ce qui nous éviterait pour ces cas-là, les 12,5 % mais c'est clair que l'on a besoin d'un instrument beaucoup plus professionnalisé pour ce type d'opération et que, quand on dit que le Conseil d'administration requiert une certaine discrétion et que les débats ne sont pas aussi publics que nous ne pourrions l'avoir au Conseil communal, c'est vrai mais dans toutes ces questions immobilières, il y a des phases délicates avec l'absolue nécessité d'éviter toute forme de spéculation, toute forme d'information prématurée et c'est vrai que ce sont des gestions un peu difficiles, que par ailleurs, nous voulions que l'on puisse bénéficier d'un instrument qui, demain, peut se filialiser, donc au départ de la Régie telle qu'elle existe aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous filialiser, donc il fallait bien passer par cet organe et les statuts - comme le disait Monsieur l'Echevin - sont conformes à ce que propose l'Union des Villes et Communes parce que la filiale serait à notre sens - nous en discuterons entre nous - l'instrument de gestion peut-être du hall avec cette volonté que nous n'avons pas caché, d'ailleurs vous étiez les promoteurs de cette idée, de récupérer la TVA, ce qui soulage la Ville de montants qui tournent autour des 200 millions sur le milliard, ce qui n'est pas rien, c'est le moins que l'on puisse dire. Et donc, c'est dans ce contexte-là que nous travaillons. Donc, nous resterons très vigilants, nous verrons à désigner - puisque c'est nous qui allons désigner les

administrateurs dans cette Régie Communale Autonome, ici au Conseil communal - donc à chaque famille politique d'être suffisamment vigilante pour charger nos collègues, en fonction de leurs compétences propres, les coûts, le souci, la disponibilité aussi pour le travail pour être des administrateurs dans cette Régie, qui soient des administrateurs à la hauteur de l'espérance que nous voulons porter en 2002. Voilà la situation en gros! Je pense que ceci est un acte qui me paraît indispensable eu égard à tout ce que nous avons discuté et ce qui se profile avec toujours une incertitude, car moi, aujourd'hui comme hier, je ne peux pas dire avec certitude ce qui se fera sur les Grands Prés et surtout quand cela se fera. Pour le moment, on connaît la décision que nous avons prise, on connaît les promoteurs, il reste encore des étapes à franchir, je pense que les étapes qui concernent la Ville sont plutôt bien gérées et moyennant le temps nécessaire aux instructions de dossiers, permis de bâtir, etc. nous avançons. Je pense que ce sont des éléments dont, en tout cas, nous maîtrisons, en partie, la portée, nous ne maîtrisons en rien la portée du socio-économique, je ne suis pas capable de formuler le moindre pronostic et donc, il y a toujours cette forme d'incertitude mais il nous semblait - c'est la raison pour laquelle le dossier est déposé - il semblait qu'il fallait quand même avancer et ne pas attendre la dernière minute. Si les choses se font, il faut que nous, nous ayons les instruments juridiques pour avancer et que nous ayons tous les préaccords et une vision claire des flux, à la fois en nature et en espèces, nécessaires à ce type d'opération. Voilà en gros, mes Chers Collègues, la portée de cette proposition, étant entendu que cela concerne peu de choses par rapport à la Régie actuelle. Vous avez vu que nous avons limité tout en prenant les textes précis que la Loi nous oblige d'indiquer, et vous avez vu que nous avons vraiment rétréci la mission de cette Régie Autonome, on a voulu éviter de faire une régie bis et comme vous le disiez avec un peu d'humour tout à l'heure, la Régie actuelle pourrait tout faire, ce qui n'est pas du tout le cas de la Régie Autonome où nous avons véritablement une action limitée à la dimension immobilière avec cette volonté d'être un instrument tout à fait particulier pour une toute petite partie de ce qu'est le travail aujourd'hui de la Régie car la Régie a énormément d'activités mais dans la gestion immobilière achat-vente-rénovation, cela reste tout à fait confiné. Les rénovations actuelles ne vont pas basculer dans la Régie Autonome et il reste, bien entendu, dans ce que je pourrais appeler le portefeuille de la Régie Foncière telle que nous la connaissons. Voilà, j'espère avoir pu, au nom du Collège, éclairer les uns et les autres, est-ce que je peux demander, si personne ne souhaite prendre la parole ? Monsieur VISEUR !

Monsieur VISEUR, Conseiller communal : Juste une petite précision parce que je vais pas répliquer, j'ai donné des arguments tout à l'heure mais il n'y a donc pas dans une prévision raisonnable de disparition de la Régie actuelle, ce n'est pas prévu ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Avant ce stade-ci, on ne l'a pas envisagée, donc on ne l'a pas du tout envisagée d'autant plus que je vous répète quand vous regardez l'activité propre, il s'agit de biens réalisables et c'est, dans le champ du travail de la Régie, un élément et ce n'est certainement pas l'élément qui occupe le plus ni le personnel ni le temps ni les moyens de la Régie. Moyennant toutes ces explications,...

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 39<sup>e</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : Cellule Foncière – Gestion du Patrimoine – Procédure de vente d'immeubles – accord de principe Cel. Fonc. CF/MD

ADOPTE à l'unanimité – 40<sup>e</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Cellule Foncière – Site d'Activité Économique Désaffecté – Site de la Gare d'Havré-Ville – Reconnaissance du périmètre S.A.E.D. Cel.fonc. CF/MD

Mme MERCIER, Conseillère communale : Ma question concerne donc le point 39 « Site d'activité économique désaffecté » il s'agit du site de la Gare d'Havré-Ville, bien sûr. Tant mieux si ce site est assaini et rénové mais je voudrais m'adresser spécialement à Monsieur l'Echevin CARPENTIER. Dans ce dossier, j'ai trouvé une lettre envoyée à Monsieur CHANTRENNE, Ingénieur principal à la SNCB, Section Patrimoine et vous lui dites, Monsieur l'Echevin, le projet de la Ville de Mons d'acquérir la gare d'Havré-Ville. Cela



dit en passant, ce bâtiment qui ne remonte pas aux calendes grecques est en bien mauvais état, il a subi des dégradations inadmissibles. Soit! Je voulais vous demander si vous aviez reçu une réponse de la SNCB au sujet de cette proposition d'acquisition ?

Monsieur CARPENTIER, Echevin : Nous n'avons pas encore reçu de réponse mais pour que l'on puisse présenter le dossier, il faut que la Ville devienne propriétaire et donc vous parlez de l'état des lieux. J'attire quand même votre attention sur le fait que si nous introduisons ce dossier auprès de la Région Wallonne, nous obtiendrons 50 % du coût d'acquisition et 100 % de subsides pour la rénovation. Cela nous a paru une opération intéressante pour la Ville d'autant qu'il manque des locaux pour les associations à Havré et donc, c'est une des destinations principales à laquelle nous destinons ces lieux.

M. DI RUPO, Bourgmestre : De mémoire, Madame, la lettre a été envoyée le 11 décembre et compte tenu des congés cela prend un peu de temps. Mais les délais ne paraissent pas anormaux à nos services et soyez rassurée que nous serons vigilants et que nous rappellerons ce courrier à l'Administrateur délégué de la SNCB. Normalement, c'est une opération plutôt banale donc, sauf élément que l'on méconnaît, cela devrait quand même bien évoluer et en plus, vous aurez remarqué que dans la stratégie que nous vous proposons, nous essayons d'avoir une stratégie de développement multipolaire – et on y reviendra tout à l'heure sur un autre dossier – avec des investissements importants sur Jemappes dans le cadre de la Politique des Grandes Villes, comme nous avons maintenant la garantie du budget « Politique des Grandes Villes » pour 2002 et on continuera avec des moyens importants sur Jemappes et le reste sur le Flénu et ici, comme nous avons une opportunité de présenter à la Région Wallonne, un dossier pour avoir des aides dans le cadre du site désaffecté, nous avons un peu examiné les possibilités qui existaient sur notre territoire, pour des possibilités de lieux qui devraient devenir la propriété de la Ville pour que nous puissions demander les interventions et parmi ces lieux, on pense que ce serait, à mon avis, de l'intérêt local à Havré, de pouvoir rénover cette gare et voilà un peu la démarche telle que nous l'avons conduite.

ADOPTE à l'unanimité – 41<sup>e</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Information au conseil communal des emprunts et escompte de subsides soumis à la décision du Collège échevinal durant l'exercice 2001. Régie f.

ADOPTE à l'unanimité – 42<sup>e</sup> annexe

41° objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE – Création d'un poste de Secrétaire de direction à temps plein (conversion d'un poste de surveillant-éducateur). 8°/1° 1500

ADOPTE à l'unanimité – 43° annexe

42° objet : Mons – SWDE – Service de Production d'eau – Renforcement des réseaux Économie 02.01.07

ADOPTE à l'unanimité – 44° annexe

43° objet : Marché de Jemappes. Restructuration. Modification du règlement intérieur des marchés publics de plein air Économie 10472

ADOPTE à l'unanimité – 45° annexe

44° objet : Approbation du projet de convention relative au statut de capitale culturelle 2002-2006 Ville de Mons-Communauté française Culture. 6304

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, accepteriez-vous quelques mots d'introduction ? Allez-y.

M. DEPLUS, Echevin : Ceci concerne, effectivement, le projet de convention entre la Communauté Française et la Ville de Mons, c'est l'ex-contrat culture, celui-là même qui, en 1995-1996, avait été signé sous l'égide de Charles PICQUE à l'époque. Ce qui a été proposé au Gouvernement de la Communauté Française, jeudi dernier, est un texte qui va plus loin puisqu'il y est fait mention du statut de Capitale Culturelle de la Ville de Mons. Alors, cela ne concerne évidemment pas que le Centre Culturel Transfrontalier en formation. Je pense que certains avaient, à un moment donné, réduit ce contrat entre la Communauté Française et la Ville de Mons à ce Centre Culturel Transfrontalier; bien entendu qu'il concerne ce Centre qui est l'addition d'une partie de Mons-Musiques, du Centre Dramatique Hennuyer et du Centre Culturel Régional mais il concerne beaucoup d'autres domaines de la Culture à Mons, notamment le Mundanéum, notamment et ce ne sera pas le moindre des apports, toute la partie infrastructure qui pourrait faire que Mons trouve réellement les écrins qui lui manquaient pour être un véritable pôle culturel; donc j'insiste, ce contrat avec la Communauté Française ne concerne pas que ce Centre Culturel. On ne peut pas nier, évidemment, que ce soit un « gros morceau », si vous me passez l'expression, mais je suis, moi, tout prêt à répondre à l'une ou l'autre des questions ainsi que probablement, Richard MILLER, sans vouloir lui forcer la main.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin, pour cette introduction concise et j'imagine qu'elle va initier un débat fouillé. Qui demande la parole ? Monsieur HAMAIDE, je vous en prie.

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, mes Chers Collègues, ce point est évidemment d'une importance particulière et je me permettrai une intervention un peu plus fouillée que celle que je fais d'habitude. On vient de le rappeler, l'objectif du projet de convention qui nous est soumis avec la Communauté Française est évidemment de légitimer Mons, davantage dans un statut de Capitale culturelle, objectif sur lequel nous sommes, bien sûr, d'accord. Sur l'objectif mais pas nécessairement sur la méthode envisagée, ni sur le contenu du texte proposé. La « Coupole » et le rapport dit « VASSEUR » est une partie basique de la convention en projet, j'en parlerai en premier lieu. Créer un signe fort est nécessaire mais tout fusionner et mettre sous « Coupole » pratiquement toutes les institutions et initiatives culturelles - tout au moins en avoir la prétention – demandent un examen critique, de la prudence, de la mesure. Le but serait de disposer de moyens humains financiers regroupés et ainsi plus efficacement utilisés. Il est vrai que, déjà en 1999, le CRAC pointait l'insuffisance des responsabilités dans la gestion et la programmation du Centre Culturel Régional. Aujourd'hui, on nous propose de nous inspirer de la méthode inscrite dans le décret, c'est-à-dire des fusions, tout en prenant, par ailleurs, beaucoup de libertés avec celui-ci. Ce qu'il faut bien rappeler parce que je suis bien contraint de rappeler une série de choses, il faut bien rappeler que la Ville de Mons, un peu précipitamment, avait accepté, en 1994, d'être pilote et expérimentale en ce domaine, ce que Liège et Charleroi avaient « intelligemment » refusé. Maintenant, il faut admettre que l'expérience du Centre Culturel Régional de Mons est un échec qui était prévisible et prévu selon moi. En fait, il faut le souligner, le concept Centre Culturel avait été imaginé pour les petits centres et pas pour les grandes villes. Fusionner Maison de la Culture et Théâtre Royal, comme on l'a fait à l'époque, c'était mettre ensemble bien souvent des contraires, l'éducation permanente et la culture populaire – et j'y reviendrai parce que cela explique beaucoup de choses – et les activités de prestige, la création théâtrale des résidents mais aussi les grandes manifestations importées, tout cela implique des pratiques de gestion fort différentes. Le constat du CCRM étant donc aujourd'hui l'échec, on nous propose d'aller dans la même voie, de recommencer en plus large encore en y ajoutant des produits disparates que sont la musique expérimentale (Musiques nouvelles), les musiques émergentes (Cap Sud), le Festival au Carré, l'Affiche Politique

et une Agence de Développement Culturel dont, personnellement, je ne connais pas grand-chose et j'aimerais bien que l'on nous signale de quoi il s'agit exactement. J'affirme donc que les fusions n'ont pas tous les mérites, cependant, je le sais, en matières culturelles comme pour d'autres, cela devient une manie. Fusionner inconsidérément risque de mettre ensemble des démarches différentes, sinon parfois opposées, qui créent le blocage puisque l'on ne se comprend pas. En plus, il y a risque de pensée unique alors que, selon moi, il faudrait parfois, dissocier les pratiques. Ainsi donc, la « Coupole » telle qu'elle est proposée ne me semble pas la bonne voie. Que faudrait-il plutôt faire ? Indépendamment d'un signe fort nécessaire – et j'y reviendrai – il faudrait établir un outil commun de gestion regroupant l'administratif pur, le secrétariat social, la comptabilité, la billetterie, la promotion et les services techniques, etc... Ce sont des outils aux services des institutions ainsi libérées de charges étrangères à l'action culturelle et dont le manque paralyse leurs initiatives. Je prends l'exemple de Charleroi où l'ASBL Palais des Beaux Arts que dirigera, jusqu'au mois d'avril, Monsieur RASSEL, a en charge ces matières au service de multiples ASBL telles que le Ballet de Charleroi Danse, l'opérette, la Société des Concerts, la Maison de la Culture qui existe toujours à Charleroi comme telle, l'ASBL SAMARA, etc... Alors, non seulement, la créativité s'en trouve libérée et plus souple mais - motif bien nécessaire - le recours aux subsides et aux sponsors qui s'en trouve sous de meilleurs rapports. En conclusion, sur l'opération projetée, je dirais que le Centre Culturel Régional étant un échec parce que mal conçu, qu'on le supprime ne me gêne pas mais alors, pas pour récidiver et élargir l'erreur conceptuelle de départ mais au contraire, en rétablissant, par exemple, une Maison de la Culture axée sur l'éducation permanente et la culture populaire et que la Communauté Française puisse revoir son décret me paraît opportun. Par contre, un recentrage des Arts de la Scène sous le nom de « Coupole » si on le veut, me paraît positif puisque c'est un signe fort. J'en viens au projet tel qu'il se trouve au dossier. Le projet de convention qui nous est soumis s'inspirant largement – on le rappelait tout à l'heure, du contrat culture 1996-1999 ainsi que de l'avenant passé avec le Ministre PICQUE en 2000 – je les ai relus et je me permets de faire observer que bien souvent, la Communauté Française n'a pas respecté les engagements qu'elle devait prendre et je donne quelques exemples, à l'article 1<sup>er</sup> du contrat initial, 50 millions sont réservés pour la politique d'infrastructure, cela n'a pas été respecté – mais j'en reparlerai tout à l'heure – à l'article 5, la Communauté Française dit qu'elle s'engage à associer Mons à Bruxelles, Capitale Européenne de la Culture en 2000, cela n'a pas été respecté. A l'article 10, la Communauté dit qu'elle interviendra pour la deuxième phase de la rénovation du Théâtre,

cela n'a pas été respecté indépendamment du « bide », selon moi, de la première phase. Article 14, « affectation des fonds liés à la Convention Musées », pas respecté. Article 20, la « Communauté veillera à ce que Mons soit associée au redéploiement de l'Opéra de Wallonie » - nous avons eu, Monsieur TAQUIN et moi-même à l'époque, un contact avec Liège mais là aussi, la Communauté n'a pas mis tout son poids et cet engagement n'a pas été respecté. A l'article 2 de l'avenant, il est bien spécifié que 21 millions 450 mille francs seront affectés à « l'aménagement du site rénové des abattoirs au Musée d'Histoire militaire », non respecté. Article 6, en « compensation de la Convention Musée » – cela est dans l'avenant – un crédit annuel de 4 millions est prévu, cela n'a pas été respecté. Article 14, un contrat-programme sera négocié pour assurer « le développement du Centre de l'écriture Dramatique Wallonie-Bruxelles » implanté aux Capucins, non respecté. On voit ainsi, la valeur des engagements de la Communauté Française et il faut bien s'en imprégner. Revenons plus directement au texte du projet de convention ! Je dirais que son contenu est peu imaginaire, imparfait, incomplet, insuffisant, bref décevant eu égard à l'intitulé qui est très ambitieux contrairement à son contenu et je relèverai qu'en subsides de financement, ce projet de convention propose des montants qui me semblent insignifiants pour une Capitale Culturelle, c'est à peine plus qu'une indexation. Toutes institutions concernées et initiatives additionnées dans la convention, des augmentations de subsides annuels de la Communauté Française seraient de l'ordre de 40 millions dont, déjà, plusieurs ont été programmés précédemment pour le CCRM. En infrastructure, à part la nouvelle salle déjà présente dans l'avenant de 2000, les fonds annoncés ne dépassent pas les 80 millions à cinq ans, des bricoles par rapport à l'objectif de Capitale; si je peux rappeler ce que j'ai déjà dit précédemment, la première phase du pôle muséal de Liège dépasse le milliard. Je dois aussi souligner que les estimations du coût et des délais retenus dans le rapport « VASSEUR » en ce qui concerne les Arbalestriers et le TRM, sont tout à fait irréalistes. Exemples, les autres lieux sont en chantier (la nouvelle salle, le théâtre, les Arba) on réaliserait aux Abattoirs, aile droite, une salle de spectacle de 220 places pour ouvrir la saison 2002-2003 avec le concours des ouvriers communaux donc avec le personnel communal et septembre 2002, c'est dans 8 mois et il est difficile de croire que c'est possible. Dans les objectifs culturels qu'énumère le projet, ce qui concerne les Musées se trouve vraiment laminé. « Le Musée Puissant » disparaît, « les Arts religieux », on n'en parle pas et alors, « le Musée d'Histoire militaire » spécialement bien présent dans le précédent contrat n'apparaît plus. Or, je rappellerai brièvement, parce que je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà fait précédemment, en trois mots, qu'il s'agit, en fait, réellement,

d'un Musée de l'histoire de la Ville - le mot « militaire » peut même être supprimé si cela gêne - qu'il était déjà fréquenté sous sa forme antérieure et pourrait redevenir le plus fréquenté par une clientèle internationale principalement et que la situation actuelle ( rue du Houdain) est lamentable et les collections y pourrissent dans les caves. J'ai écrit à Monsieur le Bourgmestre, qui m'a répondu d'ailleurs, à Monsieur l'Echevin de la Culture et à la Présidente des « Amis des Musées », il y a quelques mois, où en est-on ? C'est une question. Je sais que les « Amis des Musées » sont concernés. On semble déceler une tendance à effacer le passé et à casser l'identitaire. Dans le projet de convention disparaît également de l'horizon le Centre d'Ecriture Dramatique – je rappelle que la Communauté Française est vraiment incohérente – l'achat des Capucins (du bâtiment) - s'est fait à sa demande et le Collège de l'époque et le Conseil communal ont accepté du bout des lèvres mais s'il s'est avéré, à l'expérience, que celui qui est à la tête du concept et qui est actuellement obligé de fonctionner à Morlanwelz puisqu'il n'y a pas de dispositions prises dans le bâtiment qui est vide, eh bien, celui-là est réellement dans son domaine de l'Ecriture Dramatique des Editions et des Résidences, un véritable petit génie. Il s'agit de Monsieur LANZMANN dont l'éloge n'est plus à faire, c'est un montois d'origine par ailleurs et découvreur de talents tel le prix Nobel de littérature 2000. Alors comprenez qui pourra et que veut la Communauté ? Les Lettres, par ailleurs, sont absentes du projet. A mon avis, ce projet - mais je crois que c'est bien l'idée du Collège - est une brique à casser, une copie à revoir. Je vais maintenant m'attarder très peu, mais quand même, sur les variations et les inconséquences de la Communauté Française, actuelle, je parle, depuis son existence. Parce que, à ce stade de mon propos, il m'apparaît difficile de ne pas faire un peu d'histoire pour illustrer ces variations des inconséquences de la Communauté Française, déjà bien apparentes dans ce que j'ai relevé précédemment. Je fais donc une sorte de rétrospective. Ce n'est pas pour le plaisir, mais pour en tirer expérience et fixer notre volonté. Il faut d'abord dire, et je remonte peut-être aux calendes grecques, mais il n'empêche, que depuis la création d'un Ministère de la Culture Française en Belgique, c'était en 1966, le nombre de titulaires de ce département a été incommensurable et, actuellement, ils sont trois simultanément. Ceci peut expliquer cela. Il n'eut jamais qu'un seul plan global de la Communauté Française en Culture, c'est le plan WIGNY en 5 volumes. Je l'ai à la disposition de qui le désire. Et c'est à cette époque, on est en 1966-1967, beaucoup d'entre vous n'étaient pas nés peut-être mais enfin, c'est à cette époque que Mons, en difficulté budgétaire, déjà, fait quasiment la demande au Ministre WIGNY de la libérer de la charge du Théâtre. Et c'est en 1967 exactement, en fin de saison que la

troupe lyrique, l'orchestre, les ballets et les chœurs du Théâtre de Mons passent à la trappe, soit une centaine de professionnels et un théâtre plus que centenaire. C'est d'ailleurs, aussi l'époque où pour les mêmes raisons, la prestigieuse bibliothèque de la Ville est remise à l'Etat, actuellement celle de l'UMH, de même que plus tard, l'Académie des Beaux-Arts est remise à la Communauté, qui deviendra l'ISAM et l'architecture passera à une intercommunale. Mais entre villes wallonnes, on convient qu'en compensation de la fin des activités du Théâtre, Mons sera le siège d'un centre de production artistique autre que lyrique mais de même niveau que l'opéra ou que les ballets, cela n'a évidemment jamais été réalisé. La Ville de Mons, de son côté, avait pris une initiative, en 1977, de créer ce que l'on a appelé le Centre de Création Artistique de la Ville de Mons mais c'est une initiative purement communale jamais reconnue ni subsidiée par la Communauté et je vous dirai en passant que, malgré ses résultats appréciables, le Centre de Création Artistique fut suspendu en 1989. Alors pour ajouter à la liste et suivre l'histoire, j'ajoute qu'entre-temps, l'Orchestre de Chambre qu'on appelait, à l'époque, les Archets de Bruxelles ou même l'Ensemble Eugène ISAYE (dirigé par Lola BOBESCO) fut désigné pour Mons. Il fallut un long litige, tranché par les tribunaux du travail pour que les musiciens acceptent les répétitions à Mons; celles-ci ont d'ailleurs eu lieu tout un temps dans l'Eglise de Saint-Denis. Alors, ici, évidemment, c'est pour l'anecdote, quelqu'un avait écrit à l'époque dans le « Pourquoi Pas ? » - si je ne me trompe pas - qu'il s'agissait d'une « Rolls Royce offerte à un exploitant rural ». Plus tard encore, le Ministre DEHOUSSE crée, à Mons, l'Orchestre des Jeunes de la Communauté Française. Ce fut supprimé, je ne sais pas pourquoi, dans les années 1990, tandis que le CDH est implanté à Mons, fin des années 80, je crois. Mais, évidemment, il était resté des événements de 1966-1967, un traumatisme culturel latent et c'est un peu dans le but de rencontrer ce malaise que les grandes villes wallonnes devant se choisir une « Capitale », adoptèrent la proposition d'Edouard CLOSE de « Capitale éclatée » attribuant à Mons, la partie culturelle, cela se passait à Namur le 27 juin 1978. J'en ai le souvenir précis puisque je m'y trouvais ; mais Bruxelles n'était pas autour de la table et rien n'était donc vraiment réglé. Les différents Exécutifs communautaires ont toujours été mal à l'aise devant cet handicap montois. Plus tard, une nouvelle tentative d'y remédier fut l'initiative de Philippe MOUREAUX de créer, en 1984, ce que l'on a appelé la convention-musées, à partir du concept de circuit patrimonial montois de haute valeur, fondé sur les musées. Le musée de la guerre ayant été notamment pointé comme très intéressant. Cette convention-musées fut progressivement grignotée par la jalousie des uns et mise à mal par le Ministre Philippe MONFILS puis supprimée, purement et simplement,

sans compensation, avec - j'ose le dire - la complicité naïve de la Ville de Mons, c'était dans le milieu des années 1990. Et puis, on enregistre un nouveau changement de cap avec le décret, après la musique, les musées, tout est mis sur les centres culturels régionaux et Mons accepte d'être pionnière en la matière, ville pilote et ce sera ce que l'on connaît. Toujours sous le règne de Monsieur PICQUE, autre initiative, on fusionne « l'Orchestre de Chambre » et « Musiques Nouvelles » pour en faire « Mons-Musiques » et maintenant, on va défusionner. On invite Mons à accueillir le CEDWB ou le Centre d'écriture Dramatique qui, maintenant, n'intéresse plus, semble-t-il, la Communauté Française. Par ailleurs, pour être complet et c'est très bien, plusieurs comédiens viennent en résidence à Mons mais tout cela n'a jamais vraiment résolu le fond du problème. Alors, aujourd'hui est un autre essai et fatalement, j'en arrive à quelques considérations fondamentales pour terminer car il y a assez longtemps que je cherche une définition de la Culture, assez longtemps que pour savoir qu'elle n'existe pas. Elle est tellement multiple, surprenante, inattendue, elle doit être libre par essence ; alors, pour moi, la Culture, c'est tout simplement la vie, elle a tellement d'approches différentes que souvent, on risque de ne pas se comprendre. Les mêmes mots n'ont pas le même sens, c'est un petit peu comme l'Amour. Ainsi le MOC que je respecte, l'identifie principalement à l'éducation permanente et à la culture populaire qui ont leurs grandes valeurs, bien évidemment, mais l'horizon est quand même plus large. Et on est ici, à l'un des cœurs du sujet des malentendus. Dans cet imbroglio mental, tout fusionner en « Coupole » m'apparaît donc bien comme une erreur mais je le répète aussi, créer un signe fort, une institution forte qui fasse rayonner la Ville particulièrement dans les Arts de la Scène, c'est absolument légitime. Je sors du projet et je reviens avec une rengaine, bien au-delà de la convention et au risque de me répéter - en rengaine, je le disais - je dirais que ce qui handicape aussi fondamentalement Mons dans la volonté de rayonnement culturel, c'est l'absence de Faculté d'Histoire et de Lettres, comme d'ailleurs, à un autre niveau, le manque de liens plus étroits avec l'enseignement surtout à Mons, Ville de la Jeunesse et cela souvent, pour cause de cloisonnement des attributions. Pourtant de telles facultés - j'en reviens à ce que je disais avant - générerait une logique plus dynamique et un encadrement humain plus vaste. Mes conclusions sont, à ce stade que, si vous pouviez tenir compte de ces considérations forcément succinctes, dictées par la mémoire, je vous en serais reconnaissant après avoir répondu à quelques-unes de mes questions. Si votre méthode était la voie, le prétexte, l'occasion d'un accès à des moyens accrus, absolument indispensables pour avancer un peu dans notre objectif, on pourrait l'excuser, la comprendre. Et à la vérité, vous avez actuellement toutes les cartes en



mains, comme jamais ; mais, attention, une ambition sans espérance des moyens de l'atteindre, c'est la déprime et là est l'obstacle, c'est un miracle qu'il faudrait et ma formation ne m'interdit pas d'y croire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voilà une parole pleine d'espoir qui vous honore. Le problème c'est qu'on pourrait disserter longtemps sur le miracle mais comme nous n'allons pas passer la soirée sur ce sujet mais bien sur l'ordre du jour, sans transition, en vous remerciant, Monsieur HAMAIDE, je cède la parole à Madame JUNGST suivie de Madame MERCIER puis du Ministre MILLER.

Mme JUNGST, Conseillère communale : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je ne vais pas refaire toute l'histoire parce que bon, je pense que, mon Collègue, Jacques HAMAIDE, l'a fait et c'était intéressant d'ailleurs. Dans tous les cas, nous, ce qui nous semble, c'est qu'au cours des dernières années, quand je dis les dernières années, c'est-à-dire les années 1990, les prises de positions, au niveau de notre groupe, ont toujours suivi la même ligne de force, à savoir un projet de développement culturel issu des habitants et centré sur eux dans lequel le monde associatif avait un rôle clef et dont l'opérateur principal devait être, à l'époque, le Centre Culturel Régional. Bien sûr que, nous aussi, nous avons constaté que ce Centre Culturel Régional n'avait jamais eu les moyens de remplir ses missions et c'est donc pour remédier à cette situation que nous avons participé à cette belle initiative organisée par le Collège, qu'ont été les Assises Culturelles en mars 2001. C'était clair, là, qu'effectivement, il y avait beaucoup de choses qui n'allaient pas, il y avait des frustrations, des malentendus, des structures qui ne s'entendaient, dans tous les cas, au niveau de la conception du travail amené sur notre Ville et là, nous avons vu la participation massive de toute une série d'acteurs qui nous ont montré, s'il le fallait, qu'il y avait un authentique vivier culturel à Mons et surtout que ce vivier était demandeur d'un projet citoyen. Pour nous, écologistes, le message était clair, il fallait entreprendre un travail de longue haleine, construire un projet avec tous les acteurs. Bref, il fallait construire à Mons, une manière de vivre et de créer ensemble. Nous déclarions, d'ailleurs, après mars 2001, que ces Assises avaient suscité tant d'espoirs que nul ne pourrait les ignorer et que nous le rappellerions si besoin s'en faisait sentir. Aujourd'hui, à peine 9 mois plus tard, nous nous retrouvons devant une convention ficelée à la hâte, sans y avoir associé, ni le vivier culturel montois, ni mêmes les organisations et les commissions compétentes. La négociation se fera au cas par cas et avec une pression maximale. Nous

sommes très loin de l'esprit « PORTO ALEGRE ». Nous nous sommes exprimés en public, le 7 janvier 2002, pour attirer l'attention sur le projet mais aussi pour en souligner le manque de concertation et la précipitation dans laquelle tout cela a été mené. La « Coupole », aujourd'hui, s'intitule, « Centre Culturel Transfrontalier ». Les principales associations culturelles travaillant à Mons comme le Centre Culturel Mons-Borinage, le CDH (Centre Dramatique Hennuyer), Mons Musiques doivent se dissoudre pour intégrer cette nouvelle entité. Cela ne se fait pas sans difficultés. A ce jour, la décision de rejoindre le Centre Culturel Transfrontalier n'est pas prise, ni au Centre Culturel, ni au Centre Dramatique Hennuyer. Dès lors, vous nous proposez d'adopter une convention avant même que les acteurs principaux se soient prononcés. Cette convention entre la Ville de Mons et la Communauté Française a été adoptée, jeudi dernier, par le Gouvernement. Les écologistes qui y sont représentés, se sont battus seuls pour arriver à rencontrer une partie de nos attentes à savoir : développer un projet culturel qui dépasse le seul secteur des Arts vivants, mettre en réseaux plutôt que de mettre sous tutelle, favoriser réellement l'accès à la culture. Néanmoins, à Mons, donc malgré ces résultats, effectivement, et ces avancées qui sont incontestables dans cette convention, (avancées par rapport au projet initial, j'entends) malgré cela, il faut quand même se rendre compte que de nombreuses questions restent en suspens et ces questions nous appartiennent, à nous, Ville de Mons. Que vont devenir les travailleurs des différentes institutions ? Tout le personnel doit être licencié, quels seront les critères pour que ses membres soient réengagés ? Sur le terrain, qui va piloter tout ce projet ? Nous trouvons les enjeux suffisamment importants pour qu'un appel public soit fait afin de choisir le candidat qui réponde le mieux au projet culturel et encore mieux, définir un vrai cahier de charges et des missions qui incomberont à ce poste. La procédure doit être ouverte et transparente et les secteurs concernés doivent y être associés. Le Centre Culturel Transfrontalier doit rencontrer - nous le lisons dans cette convention - toutes les missions prévues par le décret des Centres Culturels. Comment est-ce que cela va se faire ? Parce qu'en fait, il y a des contradictions même dans la convention qu'on nous propose, un certain point de la convention dit qu'ils doivent rencontrer toutes les missions, à d'autres, ils doivent tenter de le faire. Que devient le conseil consultatif des acteurs culturels ? Que se passe-t-il aussi - dans cette convention, on parle beaucoup de projets européens, d'interreg, etc... - le jour où il y a une fin ou un refus de projet dans le cadre européen ? Aussi, dans tout l'axe français, qui seront les opérateurs avec la France ? La Ville de Mons ou le Centre Culturel Transfrontalier ? Qui va s'occuper de programmer les événements culturels à rayonnements communautaires, voire internationaux, c'est

l'objectif 5 de la convention, page 15. Nous pourrions continuer longtemps car de nombreuses questions restent en suspens, surtout en ce qui concerne « l'opérationnalisation » de cette convention, ce qui nous incombe donc à nous, Montois. Mais ce qui est évident, c'est que le texte proposé au vote aujourd'hui, n'y répond pas. De plus, la convention, votée jeudi dernier, n'est pas la même que celle j'ai trouvée dans les dossiers. J'ai relu, effectivement, le dossier, il y avait cette convention et celle votée jeudi, eh bien, il y avait des ajouts et des ajouts parfois qui changent de façon assez importantes le sens des choses. Et s'il fallait encore argumenter, nous n'avons eu aucun document sur les statuts de ce futur Centre Culturel Transfrontalier. Or, nous savons que ceux proposés par le Centre Culturel de Mons, ont été amendés par le Gouvernement, nous en avons, en tout cas, entendu parler lors des négociations au niveau de la Communauté Française tant sur le nombre des membres de l'AG qui serait, semble-t-il, supérieur, enfin supérieur au nombre de membres du Conseil d'administration, sur le choix du Président, sur le Comité d'accompagnement qui serait élargi, etc... Dès lors, il y a tout un aspect du dossier qui nous échappe complètement aujourd'hui puisque nous n'abordons jamais le problème des statuts du Centre qui nous concerne, en tout cas, au niveau de Mons directement. Dès lors, au vu de l'ensemble de ces éléments, le Groupe Ecolo souhaite que le point 44 soit reporté au prochain Conseil pour que les nombreuses interrogations puissent être levées et surtout que les structures comme le Centre Culturel Montois et le Centre Dramatique Hennuyer aient pu prendre leurs décisions puisqu'à ce jour, ils n'ont toujours pas dissout leur structure actuelle. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Madame MERCIER.

Mme MERCIER, Conseillère communale : Merci, Monsieur le Bourgmestre. En ce qui me concerne, je voudrais m'attarder quelque peu sur l'objectif 7 de cette convention, c'est vraiment tout à la fin. Il s'agit de mettre en place une politique volontariste visant à favoriser l'égalité d'accès à la culture. Quand je lis : « une attention particulière doit être apportée au public jeune et au public défavorisé », à ce moment-là, c'est vrai, j'applaudis. Je milite, en effet, dans une antenne ATD Quart-monde, depuis pas mal d'années et nous avons, dans le passé, élaboré des projets avec le CCRM et avec Mons Musiques. J'espère que nous pourrions poursuivre ces projets dans le cadre des « Maisons Folies » puisque c'est comme cela qu'on va les appeler désormais. Mais de grâce, ne laissons pas tomber ce qui fonctionnait si bien depuis plus de dix ans, je pense entre 10 et 15 ans ! On semble

découvrir un nouveau monde quand on proclame un peu plus loin : « le réseau des établissements scolaires doit favoriser un maillage de proximité de l'animation culturelle ». Mais ce maillage existe ! Les enseignants du secondaire, tous réseaux confondus et les professeurs des différents facultés de Mons se retrouvent fréquemment dans une commission de visionnement, elle est dynamique, me semble-t-il et elle a toujours entraîné un public jeune vers le théâtre. Ma question, à ce moment-ci, est « que va-t-il devenir ? ». Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Je pense que notre Collègue, Richard MILLER, souhaitait prendre la parole; je la lui cède bien volontiers.

M. MILLER, Conseiller communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Chers Collègues, évidemment, la façon de répondre est un peu particulière étant donné que j'ai participé longuement aux négociations au sein du Gouvernement de la Communauté Française à ce sujet. J'ai bien entendu les différentes interventions, il y a des réponses qui peuvent être apportées sur des points plus précis mais je voudrais dire que je crois réellement et j'ai bien entendu ce que Monsieur HAMAIDE a dit et j'ai bien entendu l'historique qu'il a dressé des relations entre la Ville et la Communauté Française. Je pense que le projet de Convention qui est soumis à l'examen des mandataires est une chance réelle, peut-être même une chance historique de voir, enfin, aboutir cette vocation de Capitale Culturelle de la Wallonie pour Mons. Tous les exemples qui ont été mis en avant par Monsieur HAMAIDE, tous les dysfonctionnements qu'il a pointés dans le chef de la Communauté Française, évidemment, je les regrette - et nous ne pouvons faire que les regretter - mais il est clair qu'ils appartiennent à une époque passée. La réunion du Gouvernement et la décision du Gouvernement de la Communauté Française, ce jeudi, sur la proposition qui a été avancée, présentée par mon Collègue Rudy DEMOTE et par moi-même et le premier texte, c'est la première fois qu'il est écrit noir sur blanc que Mons peut prétendre au titre de Capitale Culturelle de la Wallonie, c'est la première décision politique qui va en ce sens et qui, par rapport à l'ensemble des autres régions de Wallonie, reconnaît, décide, pose un acte, pose un ensemble d'actes – sur lesquels je vais revenir – qui concrétisent cette répartition qui a eu lieu entre les grandes villes de Wallonie. On ne va pas reprendre tout le discours ni tous les arguments qui ont déjà été évoqués à ce sujet mais je répète que pour les matières régionales qui ont été réparties entre les grandes ville wallonnes, les investissements ont bel et bien eu lieu pour Liège, Namur, Charleroi. Mons a reçu ce titre

de Capitale Culturelle alors que les matières n'étaient pas régionalisées, elles étaient communautarisées, communautaires. Dès lors, il y a tout le temps eu malaise. Et je crois que c'est l'expression que vous avez utilisée, Monsieur HAMAIDE, vous avez dit : « les Exécutifs communautaires ont toujours été mal à l'aise par rapport à cette mission de Capitale Culturelle ». Eh bien, je dirais que le malaise, d'une certaine façon, on a commencé à y mettre un point final puisqu'une décision, après de longues heures de négociations, a été prise. Un texte a été arrêté, une convention est soumise à votre examen. Une convention qui, bien entendu, n'est pas la réponse à toutes les questions qui peuvent être posées et à toutes celles qui ont été posées. Bien entendu, ce n'est pas la manne céleste qui descend sur Mons tout d'une fois et je suppose que notre Bourgmestre en parlera aussi mais par rapport à la réalité de la Communauté Française, moi, je dis et c'est la déclaration que je tenais réellement à faire devant notre Conseil, je dis qu'il y a eu une majorité politique qui s'est dégagée pour marquer un premier pas à la fois politique et budgétaire en faveur de Mons, Capitale Culturelle de la Wallonie. Ce premier pas, il doit être concrétisé, cette chance, elle doit être absolument saisie parce que sinon, il ne faut pas non plus compter deux fois sur la même majorité pour revenir autour de la même table en disant : « eh bien, revoyons les choses, etc... » Il y a une Capitale Culturelle et il faut prendre le train en marche de ce qui a été initié au départ de Mons. Il y a eu une majorité politique qui s'est dégagée, à laquelle je suis heureux d'avoir participé et je suis heureux d'avoir porté ce projet. Vous avez cité des exemples, relatifs à Charleroi notamment, sur le fait de dire que si on rassemble tout, etc... ce sera plutôt vers Bruxelles... Cela ne s'est pas passé de la même façon à Charleroi, cela ne s'est pas passé de cette façon-là, il y a eu des échecs dans le domaine et l'élément qui a pu faire pencher la décision du Gouvernement, c'est purement et simplement, la seule appellation de Capitale Culturelle de la Wallonie de Mons, c'est cet élément-là qui a permis au Gouvernement de déroger par rapport au décret de 1995 sur les Centres Culturels et de dire, c'est une décision à titre exceptionnel. Nous entamons un processus de revitalisation ou de renforcement des moyens budgétaires de Mons pour qu'elle puisse assumer cette mission. Au niveau du Gouvernement, nous avons voulu aussi prendre des garanties de façon à ce que cette mission montoise s'effectue au bénéfice de la Communauté Wallonie-Bruxelles et donc, il y a des enjeux, il y a des ambitions pour Mons. Il est clair que nous ne tenons pas, et cela n'a jamais été dit comme cela et cela n'a jamais été présenté comme cela, je dirais par aucune des familles politiques au sein du Gouvernement, parce que je veux bien entendre que la famille Ecolo ait fait quelques observations lors de cette négociation, c'est vrai, ils en ont fait comme la famille

socialiste en a fait et comme la famille libérale en a fait. Nous n'avons jamais voulu mettre sur le côté les acteurs culturels montois. Nous l'avons dit, la Culture ne s'institue pas par décret, cela ne se fait pas comme cela, on ne décide pas de faire quelque chose dans le désert, c'est parce qu'il y avait déjà une activité à Mons, c'est parce qu'il y a déjà des créateurs que tout cela a été possible. Donc, je répète qu'il me semble, même si ce n'est pas encore la réponse totale aux espérances, même si les moyens sont encore largement insuffisants, je pense que nous avons accompli un premier pas et ce serait une erreur politique grave pour les élus montois de ne pas prendre le train en marche et de ne pas saisir l'occasion qui est offerte par la majorité qui s'est dégagée dans ce texte. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Monsieur MILLER, Monsieur l'Echevin.

M. DEPLUS, Echevin : Monsieur le Bourgmestre et mes Chers Collègues, il y a eu quelques questions tout à fait ponctuelles auxquelles je vais répondre mais il me semble qu'il y a une interrogation globale sur le monde associatif et son devenir par rapport à l'ensemble du projet qui est présenté aujourd'hui. D'abord, j'insiste vraiment, parce que j'ai entendu, dans les différentes interventions, qu'il y avait encore cet amalgame entre le Centre Culturel en création et le Contrat qui a été proposé à la Communauté Française. Je rappelle que le Centre Culturel Transfrontalier n'en est qu'une partie. Donc, effectivement, quand on parle d'ambitions, il faut envisager l'ensemble et pas uniquement ce sur quoi nous nous focalisons aujourd'hui et qui est la création de ce Centre Culturel Transfrontalier dit « Coupole ». En ce qui concerne le devenir des associations, pour revenir à ce Centre en formation, je pense que ce n'est l'intention, j'insiste encore sur ce point, ce n'est l'intention de personne, en tout cas d'aucun conseiller, d'aucun membre du Conseil d'administration du Centre Culturel et d'aucun responsable culturel quel qu'il soit de fonder une politique culturelle en ne prenant pas avec lui, dans le train, les associations. Alors, il y a différentes façons, évidemment, de traiter les associations, il y a la façon qui, jusqu'à présent, a été de mise, qui était d'avoir une assemblée générale pléthorique dans un Centre Culturel Régional qui avait comme fait d'arme culturel principal de se réunir une fois par an pour entendre le bilan moral de l'association et qui, épisodiquement et effectivement, certains de ces 114 membres présentaient au Conseil d'administration, certains projets qui étaient éventuellement soutenus. Ce qui est proposé clairement par Yves VASSEUR dans son rapport, c'est d'entrer dans une relation bilatérale avec des associations, de réserver des enveloppes budgétaires aux associations et donc,

d'entreprendre un véritable travail avec les associations. Evidemment – et Anne-Marie MERCIER l'a rappelé tout à l'heure avec ATD Quart-monde, il y a de nombreux exemples de collaboration déjà avec d'autres partenaires culturels de Mons - donc elle n'a pas attendu et la plupart des associations d'ailleurs n'attendent pas d'être membre d'un centre culturel pour bouger, pour présenter des choses et d'ailleurs la plupart des associations qui poussent sur Mons ne sont même pas membres de l'assemblée générale du Conseil culturel. Donc, ceci quand même pour mesurer que ce qu'on est en train de dire, personne ne veut la mort des associations, au contraire, et on ne pourra pas réussir une politique culturelle ambitieuse justement si les associations n'y sont pas mêlées, le public s'y trouve, le carnet d'adresses d'une association est souvent incomparable, donc on peut effectivement pas décréter des choses. Donc, cela, c'est une précision pour peut-être répondre - et j'espère avoir répondu à Anne-Marie MERCIER - sur la commission de sélection ; donc, bien entendu, nous maintiendrons, enfin, en tout cas, c'est le souhait de tout le monde, toutes ces relations bilatérales avec les associations. En ce qui concerne l'accès à la Culture de tous, eh bien, je pense que là nous avons avancé depuis déjà belle lurette, nous avons maintenant concrétisé avec notre adhésion future à l'asbl faîtière de l'article 27 et pas plus tard qu'il y a quelques jours, avec mon Collègue DARVILLE, avec le Président du CPAS et avec l'Echevine Francine CRUVEILLER, eh bien, nous étions face aux représentants bruxellois puisque la structure faîtière est bruxelloise, afin de concrétiser notre adhésion à l'asbl article 27 et chacun sait que l'asbl article 27 propose des places d'entrée aux spectacles pour 50 BEF (1 euro 24 cents), je crois. Nous sommes réellement dans cette dynamique-là ! Petite parenthèse, j'avais lu, évidemment attentivement, ce que nous avons tous reçu du groupe Ecolo et c'était l'une de leur revendication principale. Je veux dire que ce ne sont pas des choses qui sont conflictuelles, ce ne sont pas des choses qui sont en contradiction avec ce que nous voulons faire. J'ajouterai encore une chose par rapport à ce monde associatif, c'est que l'ancien Centre Culturel Régional avait institué une nouvelle ASBL qui s'appelle « la Maison des Ateliers », c'est le Conseil d'administration du Centre Culturel qui l'avait institué, cette « Maison des Ateliers » qui est maintenant sortie du cocon, c'est une volonté à laquelle nous n'avons pas participé mais qui était une bonne initiative ; donc, cette « Maison des Ateliers » vit et est active – elle est située à Jemappes – pour justement abriter un maximum d'associations. Voilà un exemple supplémentaire de notre volonté réelle de ne pas gommer cet aspect-là des choses, je pense que je peux en rester là mais je suis tout à fait ouvert à d'autres commentaires. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Monsieur l'Echevin. Mes Chers Collègues, je voudrais vous remercier toutes et tous pour le débat, remercier tout particulièrement Monsieur le Ministre Richard MILLER qui, dans ce dossier, avec l'Echevin, a accompli un travail considérable et je vais tenter, en quelques minutes, de vous faire part du sentiment du Collège et de mon sentiment personnel. Dans cette ville, nous avons choisi de faire de la Culture, un flambeau, un moteur de développement, je pense que cela reste une idée pertinente dans un développement multipolaire régional où l'on voit des actions économiques fortes à Liège, des actions sociales à Charleroi, des actions politiques à Namur et nous, nous avons choisi cette voie culturelle. Reconnaissons entre nous que c'est la voie la plus difficile puisqu'il s'agit de l'immatériel et en fait, nous demandons à un domaine immatériel de créer une valeur ajoutée permettant à la fois une élévation intellectuelle de nos concitoyens et, en même temps, créant un développement économique. C'est clair que c'est beaucoup plus difficile que d'allonger une piste d'atterrissage dans un aéroport, que de construire un building, que d'installer une entreprise ou d'installer un parlement wallon. Peut-être, Monsieur HAMAIDE peut en témoigner, était-ce à l'époque contraint et forcé mais, optimiste par nature, je me dis que l'on a peut-être choisi cette voie parce que nous bénéficions d'un patrimoine assez exceptionnel et qu'au départ du creuset que représente Mons, il était possible de construire des projets culturels retentissants, créant une synergie qui allait amener de la valeur ajoutée, valeur, je le répète, intellectuelle, morale et, si faire se peut, économique. Le Collège a formulé le constat suivant, c'est que, dans la Ville, dans le Grand Mons, il y a énormément de gens de talent, il y a énormément de créativité, d'activités et pourtant globalement, cela ne va pas. Globalement, on ne sent pas les effets de taille, globalement, on ne sent pas que nos concitoyens sont aspirés vers le haut sur le plan culturel et ce qui est très difficile et notamment pour Richard MILLER, c'est que le sentiment général qui s'est dégagé en dehors de Mons et singulièrement à Bruxelles, était que les travaux que nous réalisions, à l'exception de quelques-uns de grand talent, restaient globalement des travaux ou des réalisations qui ne méritaient pas l'attention de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Je ne vais me livrer à une analyse de qui a raison ou qui a tort. Jacques HAMAIDE a longuement expliqué l'attitude de la Communauté mais moi qui ai connu la Communauté pour en avoir été modestement Ministre, à la Communauté - notamment ceux qui sont restés dans les hauts fonctionnaires - quand on y parlait de nous, ils avaient un dédain dans leur regard parce qu'ils nous reprochaient finalement de ne pas avoir été à la hauteur des



espérances avec le peu qui avait été donné. Je reviens à ce que je disais, qui a tort, qui a raison ? Je ne le sais pas ! Une chose est certaine, c'est que nous sommes en 2002 et que la situation, elle est celle-là, à la fois des créateurs de talent, des associations avec du dynamisme mais globalement, une image qui ne se porte pas bien. Dès lors, nous étions à la recherche d'abord d'une analyse un peu plus objective que celle que pourrait faire le Collège, c'est-à-dire une analyse qui n'est pas politique mais qui est professionnelle, réalisée par ce qu'il convient d'appeler un expert reconnu en la matière. Après avoir beaucoup réfléchi et même si nous n'avons pas fait publiquement un appel au Moniteur, que Madame JUNGST se rassure, nous avons largement consulté pour une fonction qui est une fonction qui n'est pas à la portée de tout le monde car nous recherchions, pour réaliser ce travail, une personnalité ayant fait ses preuves et reconnue par d'autres que nous-mêmes comme étant une personnalité de talent mais objectivement, quand vous mettez des critères aussi importants, on ne peut pas dire que ces personnes sont légion, tout au plus cela se résumait à quelques unités qui ne devaient pas dépasser le nombre de doigts que l'on peut avoir dans une main normale. Nous avons contacté ces personnes et nous avons pu nous apercevoir que la personnalité qui acceptait de se pencher sur nos réalités, de le faire avec beaucoup de détermination, qui en, plus, connaissait la Ville, c'était Yves VASSEUR. Je dois reconnaître aujourd'hui publiquement que j'en ai été hypersatisfait et heureux qu'une personnalité de cette nature, ayant sorti de l'anonymat Maubeuge qui, aujourd'hui, est une ville reconnue comme une ville où, sur le plan culturel, des choses importantes se produisent en France et sur le plan international. Maubeuge, ville sympathique mais Maubeuge ! Une personnalité comme celle-là accepte de faire un travail ingrat qui a été quand même d'aller « farfouiller » dans les documents comptables, d'aller examiner quels étaient les projets en cours, de voir quelle est la structure. Objectivement, c'est presque un travail d'auditeur qui est tout sauf agréable pour une personne de Culture. Il a accepté – son constat est consternant – nous avons bien entendu quelques sentiments à cet égard mais jamais, je ne l'avais lu comme cela, noir sur blanc, cela ne va pas ! Et si après ce rapport consternant qui ouvre des perspectives par ailleurs, le Collège était resté les bras ballants, vous auriez, à juste titre, Chers Collègues, tiré à boulets rouges sur le Collège qui ne bougeait pas. Le Collège avec la collaboration des deux ministres – quand je dis le Collège, c'est essentiellement l'Echevin avec à la fois Richard MILLER et Rudy DEMOTTE – a pris véritablement la problématique à bras-le-corps et avec les ministres, nous avons essayé de voir jusqu'où il était possible d'aller dans un nouvel accord Communauté Française-Ville de Mons. C'était un travail extrêmement difficile et le

Ministre peut en attester bien qu'il est tenu - et je l'en félicite pour rester aussi modéré - par une certaine discrétion due à sa fonction gouvernementale mais étant moi délié de cette obligation, je peux vous dire, connaissant un peu l'évolution des négociations, cela a été très, très dur. Le Ministre a dû, à maintes reprises, s'expliquer au Parlement, justifier de quelques millions, parce que les groupes de pression et les tendances sous-régionales étaient très fortes. Il a fait face, parfois d'ailleurs cela a pris des heures de discussion, la même chose d'ailleurs chez Rudy DEMOTTE, j'y reviendrai tout à l'heure, qui a décidé de nous donner des moyens pour développer des infrastructures ; là, il a été quasiment, non seulement vilipendé mais quasiment injurié d'oser débloquer quelques dizaines de millions, voire quelques centaines de millions pour notre Ville. Il s'agissait aussi dans la dynamique créée et là, Richard MILLER a tout à fait raison, il s'agissait, pour la première fois, d'obliger le Gouvernement de reconnaître Mons comme Capitale Culturelle de la Wallonie parce que derrière les chiffres que je vais citer, il y a un acte politique majeur qui sera, pour nous, un levier demain pour aller plus loin. Je vous dis, dès à présent, nous ne nous contentons pas de ce qui se trouve là ! Mais c'est clair qu'il fallait faire un pas et qu'il fallait bien agir dans le réel et que c'était une chance, une conjoncture heureuse de pouvoir bénéficier à la fois de l'appui de Richard MILLER et de celui de Rudy DEMOTTE. La discussion, elle s'est faite d'une manière intense au Gouvernement. Madame JUNGST, au risque de vous déplaire, ce qui fait partie intégrante de la fonction que je dois assumer parfois, donc que je déplaie fait partie intégrante des choses de la vie mais ma position à l'égard du groupe Ecolo est une position diamétralement opposée à la vôtre. J'avais espéré bénéficier d'un soutien marqué à la fois de la présidence de la Commission de la Communauté Française détenue par un Ecolo de la région. J'avais espéré également au sein du débat au Gouvernement, que les Ecolos, avec la générosité qu'ils veulent afficher, auraient réclamé soit des moyens supplémentaires soit de trouver, d'accélérer un certain mouvement, d'ouvrir des portes. Je ne demande pas à Monsieur MILLER de répondre pour qu'il ne se désolidarise pas du Gouvernement et je peux vous dire pour en avoir la preuve que ce fut le contraire. Ce fut presque un harcèlement permanent et l'on a fait tout ce que l'on pouvait pour bloquer ce dossier, pour bloquer ! Madame, c'est trop facile ! Les mots, on peut les utiliser - j'y reviendrai dans un instant - mais il arrive un moment, quand on a des responsabilités comme les nôtres où il faut faire un pas, où il faut franchir, il faut vivre dans le réel car nous sommes ici depuis plus d'un an et il est urgent de se doter des outils pour pouvoir travailler. J'en reviens à la convention et derrière cette convention, il y a une des dimensions qui est l'art vivant ou les arts vivants et là où vous avez raison les uns et les

autres, c'est que ce n'est pas la seule dimension culturelle mais nous n'avons pas fini le travail qui est le nôtre dans le domaine des arts plastiques et visuels, dans le domaine des Lettres, dans le domaine des musées mais pour l'heure, on a pu avancer avec Monsieur VASSEUR. Dans la mesure où les différentes instances décident des transformations souhaitées, nous demanderons à Monsieur VASSEUR s'il accepte de rester. J'espère qu'il acceptera. S'il accepte, c'est clair que nous devons reprendre, poursuivre le travail des Assises culturelles, cela ne fait pas l'ombre d'un doute mais la grande différence entre les deux séances que nous avons tenues et la suite des opérations, c'est qu'aujourd'hui, nous aurons un professionnel, expert, capable de comprendre ce que les créateurs, ce que les associations diront et qui pourra par le nouvel instrument rendu beaucoup plus efficace, rendre beaucoup plus vite opérationnel l'ensemble des propositions positives, constructives qui pourraient se développer et je pense que c'est de cela dont on a besoin. Donc quand vous citez « Porto Alegre », eh bien, c'est clair que les moyens qui sont les nôtres, ce n'est pas l'argent de la Communauté dont on ne bénéficiait pas parce que la Communauté, aujourd'hui, elle vient juste d'accepter, il y a quelques jours, de nous accorder des moyens. Mais j'y reviendrai ! C'est donc jusqu'ici, avec nos moyens propres. C'est clair qu'avec nos moyens propres, la poursuite du dialogue avec la population, avec les associations, elle se réalisera et elle se réalisera en présence, entre autres, de Monsieur VASSEUR pour ce qui concerne les arts du vivant. Ce sera un travail de longue haleine. Il ne se fera pas en 24 heures, ni en 24 jours, si cela pouvait être en 24 mois, je serais heureux. J'espère ainsi redéfinir une politique culturelle qui est un travail de très longue haleine mais ce qui se fait ici, non seulement c'est au profit de la reconnaissance de Mons en tant que Capitale Culturelle de la Wallonie, c'est donner des moyens structurés – j'y viens dans un instant – sur une période de plusieurs années, ce qui donne une certaine garantie pour pouvoir avoir une gestion de l'ensemble de la politique culturelle et un regroupement que je souhaite. Je dirais, enfin, qu'il y a alors les montants. De quoi parlons-nous ? On parle, pour l'heure, d'une augmentation des montants qui allaient au Centre culturel, c'était 24 millions, nous passerons à 30 millions en 4 ans. Il y a tout ce qui concerne la musique, les orchestres, nous étions à 50 millions, nous passons immédiatement à 60 millions. Pour la création théâtrale (CDH), nous étions à 20 millions 3, nous passerons l'année prochaine à presque 25 millions, l'année suivante à 27 millions pour atteindre des montants de 32 millions en 4 ans. Pour le Festival Cap Sud, nous étions à 3 millions, on augmente à 3,5 millions, c'était une initiative privée, elle sera remise à 100 % à l'initiative publique que concerne la nouvelle structure. Et je peux continuer comme cela... Il y a alors – je ne vais vous donner

tous les chiffres – il y a notamment, parce que cela c'est extrêmement important, les 10 millions accordés par le Ministre MILLER pour les grandes expositions, on a la garantie de 2002 à 2006 de bénéficier de 10 millions, 10 millions par an auxquels viendront s'ajouter des moyens financiers de la Ville, viendront s'ajouter des partenaires pour que nous puissions concevoir au moins une fois par an, une exposition de grande envergure. Ma foi, si on trouve que tout cela ne mérite pas notre attention, je ne comprends plus rien. La même chose pour les éléments qui concernent le Mundanéum, nous étions à 12,5 millions, on passe à 14,5 millions, etc... Pour ce qui concerne alors les investissements, on nous promet (et tout est lancé, l'appel aux architectes est fait, 5 architectes ont été retenus) une salle de spectacles de 400 à 600 places que nous espérons pouvoir installer au cœur de la ville, sur le domaine militaire, nous attendons 200 millions de francs. Le Musée des Beaux-Arts, la Communauté va intervenir pour 50 millions, nous interviendrons pour 25 millions. Les Arbalestriers : 17 millions. Le théâtre : 17 millions supplémentaires. Je dois vous dire, ne serait-ce que pour le théâtre, ce n'est pas suffisant. Nous le savons mais c'est un pas significatif et donc, quand on voit toutes ces masses financières, force m'est de reconnaître que la Communauté a accompli un pas significatif. A nous maintenant de nous restructurer, de nous restructurer avec des professionnels, des responsables et pour le moment, nous en bénéficions d'un dans les arts vivants qui est Monsieur VASSEUR, c'est une aubaine de pouvoir travailler en synergie et c'est à lui à nous indiquer, à nous tracer les axes de la politique culturelle dans son domaine. Et il va le faire avec qui ? Avec les créateurs dont on assure, dès à présent, qu'ils bénéficieront des montants financiers plus importants que les montants d'aujourd'hui, donc c'est une garantie qui a été donnée. Nous le ferons avec, bien entendu, les associations et nous continuerons dans les autres domaines. Qu'il faille pour cela restructurer, rationaliser, améliorer, rendre les choses plus transparentes, eh bien, je pense que cela fait partie de nos exigences mais dans tous les cas, le dialogue continuera, la concertation se poursuivra avec des interrogations à la fois auprès de nos concitoyens, de nos associations et de nos créateurs. Voilà, Chers Collègues, il me semble que dans ce débat extrêmement difficile de la politique culturelle, un pas et j'espère qu'il sera franchi également par les autres institutions, un pas positif, ce n'est qu'un pas, nous sommes en train de tracer un chemin, moi ce que je vous demande et je comprends les contestations, cela fait partie intégrante du débat politique, ce n'est pas mon avis qui va primer ici, mais je m'attendais à une attitude un peu plus positive de certains car ici, il n'y a pas de rapt politique, il n'y a pas de dimension politicienne, on essaye de confier à un professionnel, à un responsable, à une personne à qui personne ne demandait

son appartenance politique, moi je ne sais pas de quel parti, ni de quelle tendance est Monsieur VASSEUR et je ne veux pas le savoir. Nous avons choisi une personne pour ses qualités intrinsèques et je m'attendais à ce que, après avoir accompli un acte de cette nature, il y ait comme une espèce de courant, comme une espèce de volonté derrière ce dynamisme que nous pouvons créer. Il n'est pas trop tard, j'espère qu'après s'être expliqués les uns et les autres, que l'on pourra mettre toute notre énergie, faire converger toutes nos énergies pour que Mons soit non plus maintenant « sur une feuille de papier » mais, dans la réalité, considérée comme un lieu où sur le plan culturel, il se passe des choses importantes et c'est la reconnaissance de ce que nous allons faire avec les moyens qui nous sont donnés, que va dépendre la suite, que va dépendre le crédit des exigences nouvelles que nous aurons inévitablement. Voilà, qui souhaite répliquer ? Monsieur HAMAIDE.

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Pas exactement répliquer mais expliquer un petit peu le vote du PSC puisque ce sera une abstention « positive ». Je voudrais dire que je reconnais le bien-fondé de ce que le Bourgmestre a dit, très largement en tous les cas mais le vote concerne un texte, donc, c'est sur ce texte que notre abstention se fonde. Je voulais quand même aussi dire que ce qu'a dit Richard MILLER est d'une importance extrême, je le reconnais comme telle, c'est historique, je dirais, pour notre ville et je crois qu'il faut le reconnaître tous et moi, je n'hésite pas à le féliciter, en tout cas, de ce qu'il a réalisé.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame, je vous en prie.

Mme. JUNGST, Conseillère communale : Oui, Monsieur le Bourgmestre. Nous n'avons pas, me semble-t-il, eu de réponses par rapport à notre demande de report du point, pour laisser au moins aux acteurs directement concernés, l'occasion de se dissoudre ou pas, c'est selon, puisque leurs assemblées générales vont seulement avoir lieu dans les prochains jours. Donc, nous aimerions mettre cette demande au vote et deuxième chose par rapport à l'appel de candidature pour piloter l'ensemble du projet, j'entends qu'il n'est pas nécessaire puisque la décision a l'air d'être déjà prise. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous remercie de reformuler votre proposition et je n'hésiterais pas à la mettre au vote, même un vote nominal si vous le souhaitez. Ma position, en tout cas ce que je suggère, c'est ceci, je pense qu'il convient de franchir avec

des pas concrets d'autant plus que vous pouvez tenir et donner l'impression ou faire semblant de pouvoir consulter l'ensemble de la Communauté internationale, aller même jusqu'aux anges du ciel, cela ne change rien à l'égard de la Communauté, et du Gouvernement de la Communauté, qui a éprouvé un mal de chien, n'ayant pas, d'ailleurs, l'apport de toutes les familles politiques, pour pouvoir débloquent des moyens financiers. Ici, ce que nous faisons, c'est mettre un projet de structure et des moyens financiers. Si d'aventure, les structures ne pouvaient pas se développer comme on le souhaite, qu'à cela ne tienne, au prochain Conseil communal, nous prendrons une décision qui rend caduc ce que nous venons de faire et en attendant, il faudra bien - et la Communauté Française n'attendra pas, elle n'est pas tenue par nous, elle va faire et j'espère qu'elle fera - prendre alors des dispositions bilatérales avec un certain nombre d'institutions. Je crois que ce serait le plus mauvais schéma parce que nous retomberions dans ce que l'on connaît avec toutes les difficultés mais voilà, donc, je ne vois pas ce que cela peut rapporter de ralentir et en plus, quel signal donnerions-nous à la Communauté et aux Ministres qui se sont tant battus pour obtenir ce que nous venons d'obtenir si nous disions, maintenant, eh bien, vous savez, nous hésitons, nous ne savons pas ! Nous, en disant « oui » majoritairement, nous envoyons aussi un signal aux différentes institutions en insistant auprès d'elles en disant que nous pensons que c'est de l'intérêt de tout un chacun, des créateurs, de la population, des associations. Libre, après, à chacun de se déterminer en âme et conscience. Donc, Madame, je mets au vote votre proposition de reporter en suggérant, en disant que le Collège s'y oppose mais Monsieur MILLER a demandé la parole, je la lui cède bien volontiers.

M. MILLER, Conseiller communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre. J'ai bien entendu votre présentation, j'ai entendu également ce que Monsieur HAMAIDE a dit dans sa réplique. Je tiens vraiment à le préciser, ceci a été obtenu grâce à un travail de majorité très fructueux, nous avons vraiment pris ce dossier ensemble et je ne voudrais pas parce qu'il se fait que je suis membre du Conseil communal de Mons et membre de la majorité, eh bien, je ne voudrais surtout pas que l'on pense que j'ai porté seul ce dossier, etc... Je tiens à dire à quel point avec mon Collègue Rudy DEMOTTE, nous nous sommes attelés à la tâche et je tiens aussi à dire que sans le Bourgmestre, nous n'y serions pas parvenus.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, la question de Madame, êtes-vous d'accord de reporter ce point, donc, si c'est « non », nous voterons après, si c'est « oui », on reporte.

L'assemblée passe au vote sur la proposition de report du point 44 qui donne le résultat suivant :

3 OUI : Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

39 NON : MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, A.M. MERCIER, M. VISEUR

ADOPTE – 46<sup>e</sup> annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Sauf erreur de ma part, nous avons une interpellation de Madame JUNGST au sujet des piscines. Madame, je vous en prie, vous allez nous trouver une solution...

Mme JUNGST, Conseillère communale : Non justement, je pose des questions par rapport à ce dossier pour lequel j'étais déjà intervenue, d'ailleurs, le 18 juin 2001 juste avant les vacances d'été et j'avais attiré l'attention du Conseil sur la pauvreté des piscines à Mons et sur les menaces qui planaient autour du bassin de l'UMH. Depuis le 31 décembre, eh bien, cette piscine est également fermée et donc, cela pose quand même d'énormes problèmes pour la population montoise. La population, donc, est concernée dans son ensemble.

D'abord, les enfants, puis les jeunes qui, dans le cadre scolaire, ne peuvent plus bénéficier de cet apprentissage régulier, considéré comme nécessaire pour leur épanouissement général. En effet, peut-on encore concevoir, aujourd'hui, de ne pas savoir nager? Je pense que non. Et donc, le fait qu'il n'y ait plus, à Mons, ni la piscine universitaire, ni la piscine de Jean d'Avesnes ouvertes, pose d'énormes problèmes à beaucoup d'établissements scolaires qui doivent trouver d'autres moyens, d'autres activités sportives ou bien doivent trouver des solutions souvent très onéreuses pour le déplacement des groupes s'ils doivent se rendre à des piscines éloignées. Les clubs sportifs aussi, bien sûr, sont touchés et les nombreuses associations aussi, celles qui organisent ce type d'apprentissage: les clubs de natation, de plongée, de gymnastique aquatique, le « water-polo » qui, malgré leur succès, ont dû quitter Mons et aussi, le simple citoyen qui souhaite exercer une activité physique seul ou en famille pour s'entretenir ou se détendre. Dès lors, c'est bien toute la population montoise qui est concernée par ce problème. Je ne pense pas me tromper en affirmant que nous sommes tous d'accord sur le fait que Mons ne dispose pas d'équipements dignes de ce nom. Nous pensons, d'ailleurs, qu'il est urgent d'unir nos forces pour trouver la meilleure solution possible à court et à moyen termes. D'une part, la piscine de la Communauté Française de l'Athénée Jean d'Avesnes est toujours fermée malgré les nombreuses déclarations d'une réouverture prochaine; cette piscine qui avait mis en place une politique d'ouverture harmonieuse tant pour le public scolaire que pour les clubs et associations locales, n'a pas pu obtenir, jusqu'ici, les crédits nécessaires à sa réparation. Nous savons que les moyens de la Communauté Française sont limités et que le Fonds des bâtiments scolaires doit faire face à de nombreuses situations difficiles, mais pouvons-nous, malgré tout, espérer que les travaux puissent encore être faits sur le budget de cette année? Le Collège a-t-il eu des contacts récents qui nous permettent de l'espérer? Nous savons que la situation financière aussi de l'Université de Mons – Hainaut ne lui permet plus de faire face au coût de cette infrastructure, d'autant que le public universitaire n'est évidemment pas l'utilisateur principal de cette piscine. L'Université cherche ou cherchait un repreneur. Le Collège est-il informé de l'existence d'un acquéreur possible? Si non, puisque la piscine de l'Université est opérationnelle, ne pouvons-nous pas mettre sur pied un accord de coopération entre l'Université, la Ville de Mons et la Communauté française, par exemple? Alors on peut penser à d'autres facteurs possibles pour qu'elle puisse être mise en activité le plus rapidement possible? Nous pensons qu'il serait important que la Ville de Mons donne un signal fort sur ce dossier et que la population en soit informée. En



faisant le point sur les piscines au Conseil communal, nous souhaitons apporter notre contribution et soutenir les initiatives qui permettraient de débloquer la situation. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Monsieur l'Echevin.

M. DUPONT, Echevin: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Madame la Conseillère, mes Chers Collègues, j'ai pris connaissance de votre interpellation au nom du groupe Ecolo avec beaucoup d'intérêt. Cette situation est en effet préoccupante mais elle est examinée depuis de nombreux mois par mon département et par le Collège tout entier. Je voudrais rappeler que la Ville de Mons gère, à l'heure actuelle, la piscine de Flénu. Les dépenses de fonctionnement inhérentes à la piscine et au hall de Flénu prévues au budget 2001 se montent globalement à 171.000 euros et comprennent les frais d'habillement, les frais administratifs, le téléphone, la formation, les fournitures techniques, l'entretien, la fourniture de gaz, d'électricité, d'eau et enfin, les frais de personnel qui se montent globalement à 264.000 euros. En avril 2003, la Ville de Mons gèrera également la piscine IDEA de Cuesmes. Celle-ci sera fermée au public du 11 novembre 2002 au 11 avril 2003 pour des travaux de rénovation dont la Ville de Mons sera partie prenante, en prenant en charge le renouvellement des cabines de déshabillage pour un montant d'environ 35.000 euros subsidiés en partie par la Région Wallonne, donc je vous parle ici de la part "Ville". A ce moment, la piscine sera exploitée par la Ville, ce qui amènera des frais de fonctionnement que l'on peut estimer dès 2003, à 87.000 euros par an en frais énergétiques et frais d'entretien. Il est à noter aussi qu'à partir de 2007, les frais de personnel tomberont à charge de la Ville. Tout ceci pour attirer votre attention sur le fait que la Ville de Mons consent déjà des efforts importants au niveau de tels établissements. En ce qui concerne la piscine universitaire, le Conseil d'Administration de l'Université a décidé de fermer son complexe sportif. Aucun acquéreur ne s'est présenté pour une reprise éventuelle en raison des charges inhérentes à leur fonctionnement. Quand je dis qu'aucun acquéreur ne s'est présenté, ce n'est pas tout à fait vrai; la Ville a, en effet, pris des contacts avec la Communauté Française et de nombreuses réunions se sont tenues avec les autorités académiques sur ce sujet. Une réunion a eu lieu récemment au Cabinet de M. le Ministre Rudy DEMOTTE, à laquelle assistaient des représentants de la Communauté Française, de la Province du Hainaut et de la Ville de Mons, dans le but d'envisager une reprise par la Communauté Française et / ou par la Province pour le secteur de l'Enseignement en cours de journée et par la Ville, pour le secteur sportif, le soir. La Ville de Mons était

demanderesse pour cette gestion en soirée. Nous nous sommes trouvés face, si pas à un refus, en tout cas à un manque de volonté de la Communauté Française et de la Province pour une gestion de jour. Nous avons, par la suite, repris contact avec l'Administrateur de l'Université et celui-ci n'a pu que nous confirmer ou reconfirmer la décision prise par le Conseil d'Administration de ne plus s'occuper des infrastructures sportives. Une proposition nous a été faite d'acquérir l'ensemble des bâtiments pour la somme de 1.239.000 euros. Pour la Ville, cette proposition était impossible à retenir, compte tenu d'abord des finances communales actuelles, mais aussi par le fait que ces infrastructures sont vieilles de près de trente ans, et vont nécessiter, à court terme, l'obligation d'investissements importants. Il va sans dire que le coût de reprise proposé à la Ville de Mons ne tenait pas compte de l'inscription budgétaire supplémentaire qui serait nécessaire pour assurer le fonctionnement en terme de personnel, qu'il s'agisse des maîtres baigneurs, des ouvriers de maintenance et des techniciennes de surface, mais également aussi pour les frais administratifs de gestion et les frais énergétiques. Cependant, afin de ne pas stopper brutalement les activités des clubs sportifs, la Ville a proposé d'établir une convention avec l'Université pour maintenir l'activité sportive hors piscine jusqu'au 15 avril 2002, date à laquelle d'autres solutions devront avoir été dégagées par mon collègue Marc DARVILLE et moi-même. En ce qui concerne la piscine Jean d'Avesnes, qui est fermée depuis maintenant plus de trois ans, nous avons, depuis longtemps, attiré l'attention des autorités sur la situation existante. Après de longues tractations, une réunion se tiendra prochainement à la Ville de Mons, avec notamment Monsieur Jacky LEROY, Directeur Général de la Communauté Française pour qu'une remise en état du site soit envisagée ou soit enfin envisagée et qu'une solution de gestion commune soit examinée, la Communauté Française pourrait assurer la gestion en cours de journée et la Ville après les heures de cours et lors des vacances scolaires. Nous comptons beaucoup sur la bonne volonté de l'ensemble des Ministres Communautaires afin que les solutions les plus adéquates soient enfin dégagées et ce, dans les meilleurs délais. J'attire votre attention qu'à ce moment-là, la Ville de Mons devra gérer seule deux piscines et, peut-être, nous l'espérons, une troisième pour un temps partiel. J'espère avoir répondu à vos questions. Merci beaucoup.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Vous vous sentez éclairée, Madame?

Mme JUNGST, Conseillère communale: Oui, excepté pour l'U.M.H., j'avais entendu qu'il y avait des repreneurs sérieux; manifestement, ça ne se concrétise pas.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup, Madame. Bien, mes Chers Collègues, ainsi se termine la partie séance publique et nous entamons, dans une minute, la séance à huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents

Sont absents : M. COLLETTE, Mmes ISAAC et AGUS

45° objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations à mi-temps accordée à un encodeur (niveau commis A.C.S.) 1<sup>e</sup> 10667.1

ADOPTE – 47<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps accordée à un rédacteur 1<sup>e</sup> 10489.3

ADOPTE – 48<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps à un commis 1<sup>e</sup> 11442.1

ADOPTE – 49<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à une femme de peine à mi-temps 1<sup>e</sup> 11886

ADOPTE – 50<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

46° objet : PERSONNEL OUVRIER. Rentrée en service prématurée d'un ouvrier qualifié définitif en interruption complète de carrière 1<sup>e</sup> 10117

ADOPTE – 51<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

47° objet : SERVICE DE PRÉVENTION – Octroi d'une interruption de carrière - Congé parental à mi-temps à partir du 25/02/2002 1<sup>e</sup> 11758

ADOPTE – 52<sup>e</sup> annexe

48° objet : SERVICE INCENDIE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Nomination à titre définitif de 9 sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs 1°  
11952/11953/11954/11955/11956/11957/11958/11959/11960

ADOPTE – 53° à 61° annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Démission honorable de ses fonctions accordée à un Adjudant pompier professionnel  
1° 2804

ADOPTE – 62° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un sapeur pompier professionnel  
chauffeur 1° 3264

ADOPTE – 63° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Mise à la pension prématurée définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur  
1° 3246

ADOPTE – 64° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Démission honorable accordée à un sous-chef opérateur 1° 4131

ADOPTE – 65° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

49° objet : CAISSE DES PENSIONS – Prise en charge d'une quote-part dans la pension de  
survie allouée au veuf d'une ancienne infirmière du CPAS 1° 10250

ADOPTE – 66° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

50° objet : Terre et Foyer de la Région de Mons – Désignation d'un deuxième représentant de la  
Ville de Mons Cel. Log. RF 3910

ADOPTE – 67° annexe

51° objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre  
temporaire dans un emploi non vacant 8° 2° 8361

ADOPTE – 68° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8362

ADOPTE – 69<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de cours généraux, techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8363

ADOPTE – 70<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Modification de la délibération du Conseil communal du 12.11.01 portant désignation d'une chargée de cours techniques à titre temporaire 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8312

ADOPTE – 71<sup>e</sup> annexe

52<sup>e</sup> objet : INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE – PROMOTION SOCIALE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un sous-directeur à mi-temps  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6009

ADOPTE – 72<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une sous-directrice à mi-temps  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6390

ADOPTE – 73<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Démission honorable de ses fonctions d'un chargé de cours techniques 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5898

ADOPTE – 74<sup>e</sup> annexe

53<sup>e</sup> objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation à titre définitif d'une secrétaire de direction 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7813

ADOPTE – 75<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique et technique (détachement de ses fonctions) 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6671

ADOPTE – 76<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'un commis-dactylographe 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8337

ADOPTE – 77<sup>e</sup> annexe

54<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de formation musicale  
8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 7943

ADOPTE – 78<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Fixation des prestations du personnel directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation définitif, temporaire et intérimaire pour l'année scolaire 2001/2002 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 263

ADOPTE – 79<sup>e</sup> annexe

- c) Désignation d'un(e) directeur(trice) à titre temporaire dans un emploi non vacant  
8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup>

L'assemblée passe au vote

42 membres prennent part au vote

42 bulletins sont trouvés dans l'urne

Le dépouillement donne le résultat suivant :

36 voix pour Mme Annik BERTIN

5 voix pour M. Edouard DESCHAMPS

1 bulletin blanc

ADOPTE – 80<sup>e</sup> annexe

55<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'instituteurs/trices primaires 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
3246/3245/3129/3160/3173/3207/3230/3233

ADOPTE – 81<sup>e</sup> à 88<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices primaires  
8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3054/3108

ADOPTE – 89<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles  
8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 8174/8161/3061/3001/3083

ADOPTE – 91<sup>e</sup> à 96<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignation à titre intérimaire d'un directeur d'école. 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6774

ADOPTE – 97<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives.

8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 5972/6101/6117

ADOPTE – 98<sup>e</sup> à 100<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite à partir de 55 ans d'une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 5653

ADOPTE – 101<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6090

ADOPTE – 102<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2001.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====